

# PAS DE SOUVERAINETÉ SANS LIBERTÉ ALIMENTAIRE

Face à la contestation, protégeons la capacité de produire  
des filières agri-agro pour toujours mieux nourrir

Livre blanc - Mai 2026

LES  
Z'HOMNIVORES  
Pour la liberté alimentaire



# AVANT-PROPOS

par Rémi Cristoforetti, président des Z'Homnivores

Les Z'Homnivores réunissent depuis 2017 des éleveurs, des agriculteurs, des industriels, des distributeurs, des chercheurs et des dirigeants autour d'une même raison d'être : **défendre la liberté alimentaire et ceux qui nous nourrissent**, en bâtissant avec eux une agriculture ouverte, durable et porteuse d'un intérêt commun à toute la société. Notre légitimité ne tient pas à un mandat, mais à notre regard du terrain : nous voyons ce qui fonctionne, ce qui se détraque et ce qui s'apprête à céder. **Pour nous, pouvoir nourrir un pays n'est ni un acquis ni un luxe**, c'est une responsabilité collective qui se prépare, qui se finance et qui se défend.

En sensibilisant le public à nos enjeux et en portant le débat au Parlement, nous avons contribué à faire émerger une vision culturelle, géopolitique et durable de notre agriculture, pensée comme un patrimoine commun à préserver et à transmettre. Car **le message que nous portons dépasse la seule défense des filières de production : il touche à la souveraineté alimentaire** de notre pays, à son indépendance, à son histoire. **La capacité de la France à produire son alimentation est un bien commun qu'il faut protéger.**

Sinon, publiez le livre blanc aujourd'hui, c'est parce que nous estimons que **le pays a atteint un point de bascule**. Démographie agricole en chute libre, dépendance croissante aux importations, perte de compétitivité, surenchère normative, mise en accusation médiatique et judiciaire des filières : aucun de ces signaux n'est nouveau, mais leur conjonction n'a plus jamais été aussi alarmante,

et aucune réponse politique d'ensemble n'a été apportée.

Depuis plusieurs années, alors que la science est de plus en plus ignorée, certaines organisations militantes ont engagé contre les filières agricoles et alimentaires une stratégie de pression permanente. Celle-ci s'exerce sur deux registres distincts mais convergents, qui s'attaquent aux deux faces d'une même liberté alimentaire : la liberté de produire et la liberté de choisir.

Le premier registre cible directement la **capacité de produire** : dénigrement médiatique, intrusions illégales dans les élevages, harcèlement judiciaire des entreprises, mais aussi surenchère normative qui impose à la production française et européenne des contraintes que nos importations n'ont pas à supporter. Le second prend la forme d'une **prescription alimentaire** qui prétend dicter au consommateur ce qu'il doit manger, ou ne plus manger, en s'appuyant sur des études partielles, pseudo-scientifiques et sur-médiatisées. Sous ce drapeau avance en réalité un projet de société qui disqualifie des produits, des filières et des cultures alimentaires entières.

**Ainsi, un sentiment de défiance s'est emparé d'une partie de l'opinion publique vis-à-vis des entreprises alimentaires, dont l'image a été volontairement et considérablement dégradée au fil des années.** Au point que moins d'un Européen sur deux déclare aujourd'hui avoir confiance dans les systèmes alimentaires<sup>[1]</sup>.

Dans ce contexte anxiogène qui met à mal la confiance à l'égard des producteurs de notre alimentation, **l'état législatif s'est dangereusement resserré autour de filières déjà étouffées par la concurrence internationale.** Beaucoup renoncent, et peu trouvent aujourd'hui le courage de reprendre une exploitation agricole ou une entreprise du secteur agroalimentaire **dans un pays où 50% des agriculteurs seront partis à la retraite d'ici 10 ans.**

**Il est alors de notre devoir de dénoncer les idéologies qui entravent notre agriculture et nos entreprises pour rétablir un discours de faits, et lever le doute qui s'installe dans l'esprit des français.** Nous défendons fermement la légitimité de nos filières et rappelons que la souveraineté alimentaire ne se décrète pas : elle se construit avec ceux qui dans notre pays produisent, transforment et distribuent l'alimentation. Nous devons protéger nos entreprises alimentaires contre les attaques d'organisations financées par des intérêts étrangers dont l'objectif est de déstabiliser nos marchés. Enfin, nous devons rétablir l'équité de la norme ; nous ne pouvons pas accepter de pénaliser la production française et européenne face aux marchés internationaux, tout en maintenant la promesse politique d'une alimentation sûre et abondante.

**Notre mission est d'éclairer les décideurs dans un contexte de guerre de l'information qui affecte agriculteurs et entreprises de l'agroalimentaire.** Notre rôle de think tank est aussi d'aider les représentants politiques à **retisser ce lien de confiance entre les consommateurs et les secteurs de l'alimentation**, car ce lien est la condition indispensable de toutes nos ambitions. Le consommateur français est attaché à la figure du paysan, mais nous ne pourrons « faire communauté » avec ceux qui nous nourrissent, qu'en leur redonnant la capacité de produire et de répondre à la demande alimentaire.

**La France est la première puissance agricole européenne.** C'est un **pays capable de produire presque tout**, tant la richesse millénaire de ses climats, de ses territoires et de ses savoir-faire est exceptionnelle. C'est un pays qui rayonne par sa culture et son excellence culinaire. Celle de ses grands chefs, mais surtout celle qui chaque jour est pratiquée dans nos cuisines. **Cette diversité est une chance unique.** Elle constitue un patrimoine, une force économique et **un pilier de notre souveraineté.** Nous n'aurons aucune excuse une fois ce leadership perdu.

**Notre conviction est qu'un sursaut est possible**, et qu'il passe par l'émergence d'une conscience politique affirmée : redevenir une puissance agricole de premier plan ; nourrir nos concitoyens et maintenir nos capacités exportatrices ; être protégés face aux aléas internationaux ; permettre à chacun de choisir ce qu'il mange ; libérer le potentiel de développement de nos productions ; accompagner la transition vers des modes de production plus résilients et plus durables ; créer les conditions économiques d'une véritable transition alimentaire ; sécuriser les emplois du monde rural et redonner vie à nos terroirs et à nos territoires.

**Faisons le choix de la souveraineté, garante de notre liberté.**

Ce livre blanc propose plusieurs lignes directrices pour y parvenir. Nous entendons **lancer une alerte** et **convaincre** nos lecteurs : **sans un sursaut politique, les filières qui nourrissent le pays vont poursuivre cet affaiblissement constaté**, avant de disparaître dans l'indifférence générale. **Il n'est pas trop tard, notre avenir se joue maintenant. Mais l'histoire ne nous attendra pas.** À travers ce livre blanc, Les Z'Homnivores joignent leurs forces à cette bataille historique que la France doit gagner.

**Sans liberté de produire, il ne peut y avoir de souveraineté agricole. Or, sans cette souveraineté, il n'y a pas de liberté alimentaire.**

[1] EIT Food Trust Report, Europe, 31 juillet 2024.

## Les contributeurs



### Rémi Cristoforetti

LES Z'HOMNIVORES

Rémi Cristoforetti est **directeur général du groupe coopératif Le Gouessant**, acteur majeur de la nutrition animale et de l'accompagnement des filières d'élevage. Formé à l'École Centrale, il a auparavant dirigé la division **Pet Food du groupe Diana** avant de rejoindre Le Gouessant en 2017. Il est également **président de l'ABEA** (Association bretonne des entreprises agroalimentaires) et **président du think tank Les Z'Homnivores**, engagé dans le débat public sur la liberté alimentaire, la souveraineté agricole et la défense des filières qui nourrissent le pays.



### Laurent Plantier

FRENCH FOOD CAPITAL

Cofondateur et **président de FrenchFood Capital**, société d'investissement dédiée au développement d'entreprises françaises du secteur alimentaire. Avant de créer FrenchFood Capital, Laurent Plantier a occupé plusieurs fonctions de direction dans l'**industrie agroalimentaire et la distribution spécialisée**. À travers son activité d'investisseur et ses prises de position, il défend l'idée que **l'investissement et l'innovation peuvent contribuer à préserver la diversité des pratiques alimentaires** tout en renforçant la compétitivité des entreprises françaises du secteur.

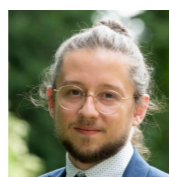
*Laurent Plantier nous a malheureusement quittés en avril 2026.*



### Pascal Perri

OUI À L'INNOVATION

Pascal Perri est géographe, économiste et éditorialiste économique TFI/LCI. Il est le fondateur de l'association « **Oui à l'innovation** ». Chroniqueur pour les Echos et La France Agricole, il intervient régulièrement sur les questions agricoles. Il est l'auteur de **plusieurs ouvrages consacrés aux transformations économiques contemporaines** et aux enjeux liés à la mondialisation, à la consommation et aux politiques publiques. Il évoque le **"grand renoncement français"** en matière agricole.



### Quentin Mathieu

AGRIDÉES

Quentin Mathieu est **spécialiste des questions agricoles et alimentaires**. Il travaille sur les enjeux de politiques publiques, de filières agricoles et de souveraineté alimentaire. À travers ses analyses et ses travaux, il **s'intéresse notamment aux transformations du modèle agricole français et aux défis** économiques, réglementaires et sociétaux auxquels sont confrontés les secteurs agricoles et agroalimentaires.



### Caroline Rayol

ADIT

Caroline Rayol est **cheffe de projet Agro-industrie** au sein du cabinet d'intelligence stratégique **ADIT** et experte associée du **Club Déméter**. Ses travaux portent sur les affaires publiques, l'intelligence économique et les stratégies d'influence, avec une attention particulière aux **phénomènes de déstabilisation** et à leurs conséquences pour les secteurs stratégiques. Ancienne élève de l'ENA, titulaire d'un MBA en commerce international et d'un master du CELSA, elle intervient notamment sur les enjeux de souveraineté, de compétitivité et de géopolitique dans les secteurs agricole et agroalimentaire.



### Timothée Dufour

DUFOUR & SIMONNET ASSOCIÉS

Timothée Dufour est avocat au barreau de Paris. Issu d'une famille d'agriculteurs du Périgord, il s'est spécialisé dans la **défense juridique du monde agricole et des filières rurales**. Fondateur du cabinet Dufour & Simonnet Associés, dédié aux enjeux des territoires et de l'action publique, il intervient notamment sur les **questions de droit public, d'urbanisme agricole et de projets liés aux activités rurales**. Engagé aux côtés des agriculteurs, il participe régulièrement au débat public sur la judiciarisation des questions agricoles et la défense des filières agricoles françaises.



# SOMMAIRE

## SYNTHÈSE 05

## I. L'ALIMENTATION, UNE DIVERSITÉ AU CŒUR DE LA VIE DES FRANÇAIS 06

Avec Laurent Plantier

### 1. En France, l'alimentation vécue comme une force fédératrice 07

### 2. La liberté alimentaire face aux phénomènes d'uniformisation 11

## II. PRODUCTION ET TRANSFORMATION : LES DEUX PILIERS DE LA LIBERTÉ ALIMENTAIRE FACE AU DÉFI DE LA SOUVERAINETÉ 24

### 1. Être capable de répondre à toutes les dimensions de la demande : le grand défi d'une agriculture française empêchée 25

Entretien avec Pascal Perri

### 2. Concurrence internationale : le besoin d'un réalisme politique 31

Entretien avec Quentin Mathieu

## III. LA PRODUCTION ALIMENTAIRE FRANÇAISE MENACÉE PAR DES MOUVEMENTS MILITANTS 36

### 1. Les campagnes d'influence anti agricoles et leurs impacts sur la démocratie et la compétitivité 37

Par Caroline Rayol

### 2. Le harcèlement judiciaire comme arme de déstabilisation 43

Par Timothée Dufour

## PROPOSITIONS 45

### LEVIERS D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA PROTECTION DE LA LIBERTÉ ALIMENTAIRE 46

# SYNTHÈSE

L'alimentation est un fait culturel, social et identitaire, la France en est l'une des références mondiales. Elle est aussi le premier pays européen en nombre de restaurants McDonald's par habitant et le deuxième producteur d'aliments transformés de l'UE. Ce paradoxe reflète une réalité fondamentale : **les Français sont attachés à leur liberté alimentaire**. Cette liberté est forte, ancrée dans une diversité qui se nourrit de la variété et de la richesse des productions agroalimentaires françaises.

Cette liberté est toutefois **menacée par deux forces convergentes**. La première est une **uniformisation mondiale** des modes de consommation qui réduit l'accès réel à la diversité. La seconde est **géopolitique** : l'alimentation est devenue une arme stratégique, que la Russie, les États-Unis ou la Chine manient sans complexe. Dans ce contexte, la liberté du consommateur est indexée sur la capacité productive du pays.

Or **la capacité française à répondre à ses propres besoins se fragilise**. En 2026, la balance commerciale agroalimentaire française, historiquement excédentaire, est devenue déficitaire pour la première fois depuis un demi-siècle. La production recule, la transformation se délocalise, et 50 % des agriculteurs partiront à la retraite d'ici dix ans, pendant que l'Italie, l'Espagne et la Pologne progressent. **Quand un pays renonce à produire, son**

**alimentation devient plus chère et moins diversifiée** : la liberté de choix du consommateur s'étiolle avec elle, et se transforme en dépendance, conditionnée par les aléas des importations.

Mais, **ce décrochage a une troisième cause, moins visible : la capture de la norme**. Des mouvements militants anti agricoles et décroissants ont compris que le droit était l'instrument d'influence le plus efficace : agir sur la norme permet de transformer des positions idéologiques en obligations juridiques, sans gagner le débat public. Cette stratégie s'appuie sur une asymétrie de crédibilité (l'ONG associée au "camp du bien", le producteur à celui du mal), sur une opacité des financements - certaines fondations extra-européennes versent des dizaines de millions d'euros à des ONG actives sur la norme agricole européenne - et sur un **harcèlement judiciaire** systématique qui bloque les projets de production à chaque étape. La France interdit ainsi de produire chez elle ce qu'elle autorise à l'importation.

Face à cette convergence de pressions économiques, normatives, judiciaires et étrangères, les Z'Homnivores proposent **cinq leviers pour rééquilibrer le cadre** et protéger ce qui relève aujourd'hui d'une question de souveraineté, demain de survie.



## PARTIE 1

# L'ALIMENTATION, UNE DIVERSITÉ AU CŒUR DE LA VIE DES FRANÇAIS



avec Laurent Plantier  
(French Food Capital)

# 01

## EN FRANCE, L'ALIMENTATION VÊCUE COMME UNE FORCE FÉDÉRATRICE

“On sous-estime souvent à quel point la diversité alimentaire française est une richesse culturelle majeure. Il ne s’agit pas seulement de gastronomie ou de produits d’exception, mais d’une mosaïque vivante de pratiques quotidiennes, ancrées dans les territoires, les familles, les rythmes de vie. En France, on compte des centaines de cultures alimentaires, comme on compte des centaines d’écrivains : chacune avec son langage, ses codes, ses transmissions. Des universitaires ont d’ailleurs documenté cette diversité des terroirs, montrant comment le rapport à l’alimentation structure les identités, les appartenances, les imaginaires. Manger en France, ce n’est jamais un simple acte nutritionnel : c’est un geste culturel, souvent affectif, parfois politique. Cette richesse vient de loin : diversité climatique, tradition agricole, goût du lien social... Et c’est cette coexistence de modes alimentaires hétérogènes, parfois même opposés, qui fait la spécificité française”

Laurent Plantier

### A. Le repas comme acte social et culturel

En 2010, l’UNESCO a inscrit le **repas gastronomique** français au patrimoine culturel immatériel de l’humanité, non pour la qualité intrinsèque des plats, mais pour l’ensemble des pratiques associées : “choix attentif des mets parmi un corpus de recettes qui ne cesse de s’enrichir ; l’achat de bons produits, de préférence locaux, dont les saveurs s’accordent bien ensemble ; le mariage entre mets et vins ; la décoration de la table ; et une gestuelle spécifique pendant la dégustation”<sup>[2]</sup>. C’est donc davantage le repas qui est visé, que la cuisine seule, comme cela a pu être le cas récemment pour l’Italie<sup>[3]</sup>. Cette reconnaissance institutionnelle d’une “pratique sociale coutumière”<sup>[4]</sup> consacre un fait rarement observé ailleurs : en

France, manger ne relève pas seulement de la nutrition ou de la consommation, mais d’un fait culturel, inscrit dans le quotidien, les territoires et les relations sociales. Le repas devient ainsi un acte culturel structurant où “manger, c’est transmettre des valeurs”<sup>[5]</sup>. Cette culture alimentaire se manifeste aussi dans la permanence de certaines structures, qui continuent de **rythmer la journée et la vie sociale**. Contrairement à certains modèles alimentaires contemporains où les prises alimentaires se font de façon désynchronisée et éclatée, la France conserve une organisation régulière autour de trois repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) avec des horaires socialement partagés. Comparant

<sup>[2]</sup> Site officiel de l’Unesco : <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>  
<sup>[3]</sup> La cuisine italienne à la table du Patrimoine immatériel de l’Unesco, Le Monde, 16 décembre 2025.  
<sup>[4]</sup> <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>

les habitudes entre pays, l’Université de Cambridge indiquait en 2006 que les Français déclareraient beaucoup plus souvent suivre ce schéma de trois repas par jour que, par exemple, leurs homologues britanniques, et qu’ils consommeraient moins de “snacking” entre les repas.<sup>[6]</sup> La culture alimentaire française aussi dans **la structure du repas**, au-delà de la simple succession des prises alimentaires. Le modèle entrée-plat-fromage-dessert constitue un référentiel culturel solide.<sup>[7] [8]</sup>

Le repas en France est également un temps social central, distinct d’une simple prise alimentaire fonctionnelle. Selon les données comparatives compilées par l’OCDE à partir des enquêtes sur l’usage du temps, **les Français passent en moyenne 2 heures et 13 minutes par jour à manger et à boire**, ce qui constitue l’un des niveaux les plus élevés parmi les pays membres. Cette durée dépasse largement la moyenne de la zone OCDE (~1 h 30 min) et se distingue encore plus nettement des profils comme les États-Unis (~1 h 02 min) ou le Canada (~1 h 05 min), où le temps quotidien consacré aux repas et aux boissons est presque deux fois moindre. Au sein de l’Europe méridionale, des pays comme l’Italie (~2 h 07 min) ou l’Espagne (~2 h 02 min) s’approchent de la France, mais sans la dépasser. Ces écarts suggèrent que le repas en tant que temps social et culturel structuré reste plus prégnant en France qu’ailleurs dans l’OCDE.<sup>[9]</sup> Comme le montre une étude

de l’Insee, “le repas constitue pour les Français un des moments les plus agréables, moins que jouer, regarder un spectacle ou se promener, mais quasiment autant que lire ou écouter de la musique. Les repas pris en compagnie sont les plus appréciés, les femmes étant encore plus sensibles à ce facteur.”<sup>[10]</sup>

Les sciences sociales, à l’instar du sociologue Claude Fischler, décrivent aujourd’hui l’alimentation, comme un **acte social total**, où se croisent normes culturelles, identités, contraintes économiques et choix individuels. “L’aliment n’est pas un produit de consommation comme un autre, ne serait-ce que parce qu’une part de ce que nous ingérons devient notre corps, notre chair, nos os. En ce sens, manger est l’un des actes les plus intimes qui soient. Mais c’est aussi un acte social, collectif. L’alimentation a quelque chose d’un bien commun, et tout groupe humain s’organise d’abord autour de la collecte des ressources alimentaires. Sans oublier la question du partage, du manger “ensemble”, ou commensalité, notion cruciale en cette époque qui tend à tout individualiser.”<sup>[11]</sup> Si l’alimentation a une place aussi forte, c’est parce qu’elle fait le lien entre le corps de l’individu et la société, c’est un pont qui permet à l’individu de fusionner avec le tout.<sup>[12]</sup>

### B. Une liberté de choix pratiquée au quotidien

“La liberté alimentaire, on ne la considère jamais comme une liberté fondamentale. Mais elle touche à quelque chose de très intime, de très profond. C’est sans doute l’une des libertés les plus basiques : celle de se nourrir selon sa culture, ses goûts, ses convictions.”

Laurent Plantier

La liberté alimentaire (manger librement, en d’autres termes) en France s’entend alors comme une manière d’affirmer un rapport personnel au monde, à l’intersection de plusieurs dimensions fondamentales de la vie sociale. Elle touche à l’intime tout en étant un acte public, répété, visible, partagé.

Une société pluraliste admet par ailleurs la possibilité d’adapter les consommations alimentaires à la diversité des convictions, une extension directe de la liberté de conscience qui inclut la liberté religieuse (régime halal ou casher), la liberté d’engagement (régime végane ou locavore), la liberté de plaisir.

Si les Français sont attachés à leur alimentation, ils sont aussi attachés à leur **liberté**. Le baromètre annuel IPSOS du lien social mettait à nouveau en évidence en 2025 la place centrale de la liberté pour les Français (première avec 54%), loin devant d’autres valeurs comme l’égalité (36%). De même, c’est la liberté qui arrive en tête des **valeurs qui unissent la société française** (49%), loin devant la démocratie (37%).<sup>[13]</sup> Or, depuis l’époque des Lumières, les nombreuses libertés individuelles consacrées relèvent toutes d’une même logique : garantir un espace d’autonomie individuelle dans un cadre collectif.

<sup>[5]</sup> JEAN-PIERRE POULAIN Manger, c’est transmettre des valeurs, L’Express, 1er juillet 2002  
<sup>[6]</sup> Meal patterns and cooking practices in Southern France and Central England, Cambridge University, 1er Décembre 2006  
<sup>[7]</sup> Site officiel de l’Unesco : <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>  
<sup>[8]</sup> Jean-Pierre Poulain, The contemporary diet in France: “de-structuration” or from commensalism to vagabond feeding, Appetite, vol. 39, n° 1, 2002, pp. 43-55.<sup>[9]</sup> Where People Spend The Most Time Eating & Drinking, Statista, 31 juillet 2020  
<sup>[10]</sup> Le temps de l’alimentation en France, 12 octobre 2012, Insee  
<sup>[11]</sup> Le Monde, Claude Fischler : « Manger est aussi un acte social, collectif », 26 juin 2020.  
<sup>[12]</sup> “Manger en France”, Jean-Pierre Poulain, 2002.  
<sup>[13]</sup> Baromètre du lien social : qu’est-ce qui unit les Français en 2025?, IPSOS, 03 avril 2025.



“Le bien manger ne peut pas être décrété : il repose d’abord sur la liberté, parce que la liberté implique la responsabilité. Le rôle de l’État n’est pas de dire ce que les citoyens doivent manger, mais de leur donner les moyens de comprendre ce qu’ils mangent. Informer sur les effets de la consommation, sur la composition des produits, sur les risques éventuels, oui. Prescrire des régimes, interdire ou orienter moralement les choix alimentaires, non.

Car à mesure que l’État devient prescripteur, l’alimentation devient un champ de bataille idéologique. Selon les acteurs qui prennent la parole, le “bien manger” change de définition, les interdits se multiplient, et la norme remplace le choix. Dans ce contexte, la liberté alimentaire bien nourrie devient une clé de voute pour naviguer au milieu d’injonctions contradictoires.

Cette liberté n’est pas innée, elle se construit. Longtemps, elle s’est transmise dans les familles, par l’éducation au goût, le rapport aux produits, aux saisons, au fait maison. Cette transmission s’est fragilisée. Elle doit aujourd’hui être relayée par l’école, les cantines, les médias, les formats culturels qui donnent envie de comprendre et d’aimer ce que l’on mange.

La solution n’est donc pas plus de contraintes, mais plus de transparence. C’est en garantissant une information claire, accessible et honnête que l’on permet à chacun d’arbitrer ses choix en connaissance de cause. La liberté alimentaire n’est pas l’ennemie du bien manger : elle en est la condition.”

Laurent Plantier

Cette liberté alimentaire produit des dynamiques positives clairement observables. Les recherches sur l’*informed food choice*<sup>[14]</sup> montrent que l’accès à une information claire et transparente permet aux consommateurs de faire des choix alimentaires plus autonomes et plus cohérents avec leurs valeurs. Plus cette liberté est valorisée, plus le consommateur est incité à se tourner vers le “bien-manger”. Enfin, l’Anses<sup>[15]</sup> souligne que les habitudes alimentaires des Français évoluent dans le temps et selon les contextes, ce qui témoigne d’une grande liberté, avec des régimes procédant d’ajustements individuels souverains plutôt que d’une norme unique imposée.

Cette liberté alimentaire, que les Français exercent au quotidien, produit naturellement une diversité. Selon l’Observatoire Société et Consommation et la fondation Jean Jaurès, le rapport des Français à l’alimentation ne suit pas un modèle uniforme, mais se recompose en lien avec des transformations sociales, des identités multiples et des aspirations contrastées. L’enquête révèle ainsi que le nombre moyen de types de commerces alimentaires fréquentés régulièrement est passé de 3,3 en 2019 à 5,3 en 2025.<sup>[16]</sup>



[14] Informed food choices for healthier consumers, Bureau européen des unions de consommateurs, 2015.

[15] INCA 3 : Évolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition, 15 février 2022.

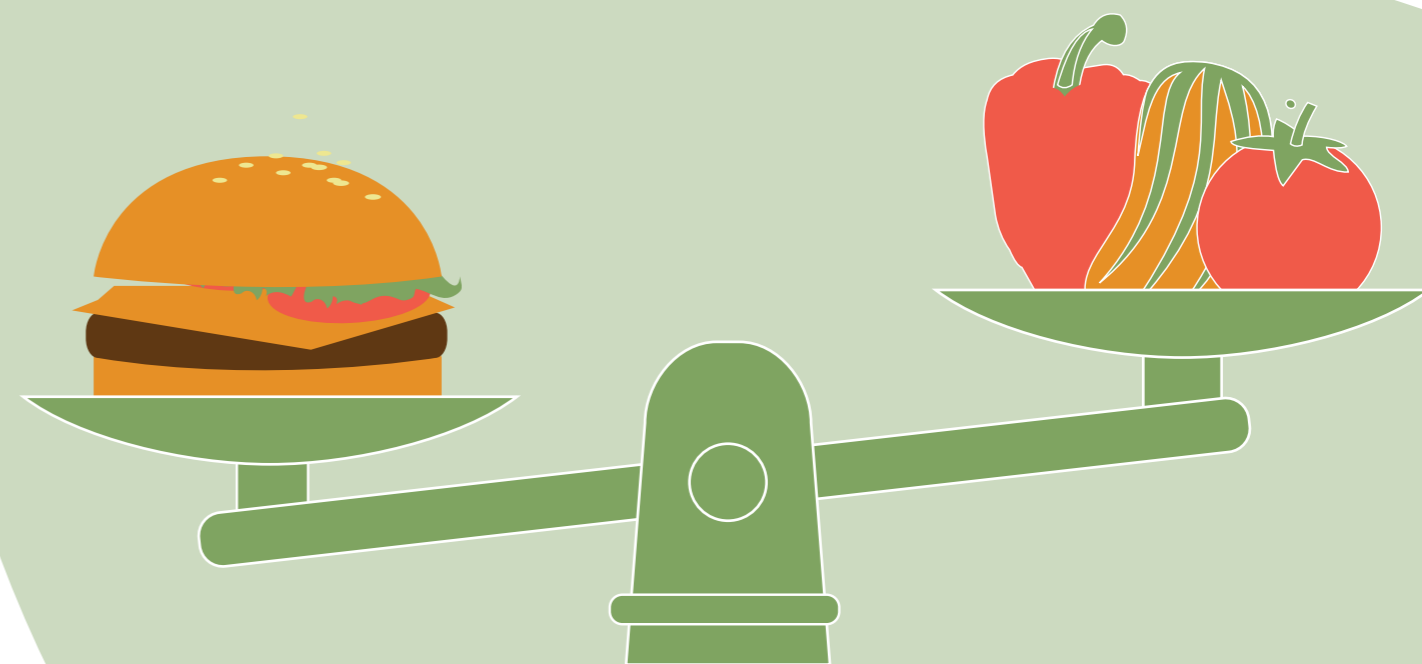
[16] “La France à table, 2e édition. Tensions et mutations autour de notre rapport à l’alimentation” Fondation Jean Jaurès, juin 2025.

## C. Une source d’équilibre

FranceAgriMer<sup>[17]</sup> relevait en 2023 “une hausse de la consommation de produits frais de 29% et de 14% pour les produits frais emballés” en précisant que “ce sont les consommateurs occasionnels qui ont augmenté leur consommation de frais emballés”. En France, la part des aliments ultra-transformés dans leur apport énergétique atteignait 29 % en moyenne, en-deçà d’autres pays européens comme le Royaume-Uni (41%) ou l’Allemagne (38%) mais devant l’Italie (13%)<sup>[18]</sup>.

Cette diversité est associée à une meilleure qualité nutritionnelle. D’après une étude comparative du CREDOC de 2012 entre la France et les États-Unis, les adultes français consomment en moyenne 16,8 aliments différents sur deux jours, contre 13,6 pour les adultes américains.<sup>[19]</sup> Cette diversité ne se réduit pas à un simple effet de quantité : elle est corrélée à des différences qualitatives de régime. Les Français ont ainsi une alimentation qui répartit différemment les apports énergétiques (moins de calories liquides, par exemple) et incorpore une gamme plus large de produits dans les repas principaux, un marqueur reconnu d’une meilleure qualité nutritionnelle dans

la littérature sur les comportements alimentaires. À l’inverse, le CREDOC précise que “la plupart des études montrent qu’une moindre diversité alimentaire conduit souvent à une dégradation de la qualité nutritionnelle.”<sup>[20]</sup>, avec des régimes plus monotones qui tendent à manquer de certains nutriments essentiels ou à favoriser des apports déséquilibrés. Dans l’étude citée, les Français consomment en moyenne deux fois plus de légumes que les Américains (105 g/j contre 42 g/j).



[17] “Étude des nouvelles tendances de consommation des produits aquatiques français en France métropolitaine dans un contexte post-Covid”, FranceAgriMer, Juillet 2023.

[18] European Journal of Nutrition; 3 décembre 2021.

[19] “Plus forte diversité alimentaire en France qu’aux États-Unis”, Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie, septembre 2012.

[20] “Les difficultés des ménages précaires à suivre les recommandations alimentaires de santé publique”, Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie, Octobre 2024.

# 02

## LA LIBERTÉ ALIMENTAIRE FACE AUX PHÉNOMÈNES D'UNIFORMISATION

**“La planétarisation de l’agroalimentaire et la grande distribution introduisent une sorte de syncrétisme culinaire généralisé”**

*Claude Fischler, L’Honnivore, 1990.*

### A. La diversité alimentaire, menacée par de nouveaux standards mondiaux

#### 1. LA MONDIALISATION COMME FACTEUR DE CONVERGENCE DES MODES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRES

L’uniformisation des pratiques alimentaires s’observe d’abord dans la composition même des régimes alimentaires et notamment par l’**homogénéisation des approvisionnements alimentaires nationaux**. Le phénomène, notamment mis en évidence en 2014 dans la revue scientifique de l’Académie nationale des sciences aux Etats-Unis, concerne plus de 150 pays où la similitudes des food supplies a progressé en moyenne de **35,7% entre 1961 et 2009, tandis que la variation entre pays dans la composition des régimes alimentaires a diminué d’environ 68,8 %**. Cette convergence est largement portée par la diffusion mondiale de quelques cultures devenues dominantes, notamment le blé, le riz et le maïs, au détriment de cultures locales historiquement ancrées et tendant à créer un *“global standard food supply”*.<sup>[21]</sup>

Cette convergence s’opère plutôt vers un modèle de type **occidental**, selon la mesure proposée par le **Western Diet Similarity Index (WSI)** créé en 2020 d’après les bilans alimentaires (food balance sheets) de la FAO. Un phénomène d’ailleurs plus marqué dans les pays à revenu intermédiaire et

élevé et qui s’explique par des facteurs clairement identifiés : la hausse mondiale des revenus, l’urbanisation, l’intégration croissante dans le commerce alimentaire mondial et la transformation des systèmes alimentaires sous l’effet de l’industrialisation et de la distribution moderne. Autrement dit, plus les sociétés sont intégrées à la mondialisation économique et culturelle, plus leurs pratiques alimentaires se rapprochent dans leur structure (produits transformés, sucres, graisses, etc.) et ce, indépendamment des traditions culinaires locales.<sup>[22]</sup>

Enfin, l’uniformisation culturelle des pratiques alimentaires se traduit par la **transformation des environnements alimentaires** et des formats de consommation<sup>[23]</sup>. La revue The Lancet Regional Health analysait ainsi en 2022 l’évolution des environnements alimentaires entre 2005 et 2019 et soulignait la transition nette des circuits traditionnels vers des environnements alimentaires dits modernes : grande distribution, restauration rapide, plateformes de vente standardisées. Cette transition s’accompagnerait d’une augmentation de la disponibilité et de la consommation d’aliments **prêts à consommer** et **ultra-**

**transformés**, caractérisés par des formats, des recettes et des usages largement standardisés. Au quotidien, cela signifie moins de préparation domestique, davantage de consommation hors repas structurés, et une alimentation de plus en plus guidée par la rapidité et la commodité.

Cette convergence favorise une alimentation qui, malgré l’abondance apparente des produits disponibles, repose sur un nombre de plus en plus restreint de matières premières. Dans ses travaux sur l’état de la biodiversité dans le monde, la FAO estime ainsi que plus de 6 000 espèces végétales ont été cultivées au cours de l’Histoire pour l’alimentation mais **moins de 200** contribuent aujourd’hui significativement à la production mondiale, et que seulement **neuf espèces végétales représentent environ 66 % de la production globale de cultures** pour fournir l’essentiel des calories consommées dans le monde, avec une domination croissante du blé, du riz, du maïs et du soja.<sup>[24]</sup> Cette concentration agricole constitue un premier facteur structurel d’homogénéisation des goûts et des usages.

Cette logique s’applique également aux segments industriel et commercial. À l’échelle mondiale, la concentration des filières agroalimentaires et de la grande distribution tend à standardiser l’offre : malgré la multiplication de références en rayon, la similitude entre les produits, les recettes et les ingrédients est de plus en plus marquée. Autrement dit, la diversité perçue masque souvent une uniformité réelle des bases alimentaires, produites à grande échelle et optimisées pour le coût, la conservation et la

logistique plutôt que pour la singularité gustative ou territoriale.

Cette uniformisation n’est alors plus seulement productive ou économique ; elle est aussi culturelle. George Ritzer décrivait dès 1993 le phénomène de diffusion mondiale de formats alimentaires standardisés comme un processus de **“McDonaldisation”**<sup>[25]</sup>, fondé sur la prévisibilité et la répétition des mêmes modèles. De son côté, Claude Fischler souligne que les systèmes alimentaires modernes tendent<sup>[26]</sup> à l’uniformisation sous l’effet conjugué de l’industrialisation et de la mondialisation.

C’est là que réside le paradoxe contemporain : **l’offre n’a jamais été aussi large en apparence, mais le cadre de choix n’a jamais été aussi étroit**. Derrière la profusion des produits, se dessine une convergence des matières premières, des formats, des prescriptions et des récits alimentaires. Ce basculement marque le passage vers une économie alimentaire standardisée, où l’acte de manger tend à être réduit à un arbitrage technique (nutritionnel, économique ou moral) plutôt qu’à une pratique de lien et de culture.

#### 2. UNE DIVERSITÉ DE PLUS EN PLUS CONDITIONNÉE AU POUVOIR D’ACHAT

Pour être réelle, la liberté alimentaire suppose des conditions concrètes : un accès économique, une offre disponible, une capacité de choix. Or, cette liberté se fragilise pour les ménages les plus modestes. Selon le Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie (CREDOC), **53 % des Français déclaraient en 2023 se restreindre sur leurs dépenses alimentaires en raison du budget**, un niveau record. Un rapport de l’institut Montaigne révélait en 2024 un chiffre alarmant : 41% des 18-24 ans déclaraient être en situation

*“d’insécurité alimentaire sévère”*.<sup>[27]</sup> L’alimentation devient alors un marqueur social : ceux qui disposent du temps, de l’argent et de la culture alimentaire conservent la liberté de manger selon leurs désirs. Les autres s’en remettent à la contrainte logistique ou économique. La table française, autrefois facteur d’égalité, risque ainsi de devenir un révélateur d’inégalités.



**“On assiste à une extrême polarisation. D’un côté, on voit le bien manger qui augmente dans une frange de la population avec un retour de la cuisine à la maison, mouvement accéléré par tous les phénomènes culturels comme les émissions culinaires qui donnent envie aux jeunes de cuisiner. Mais de l’autre, il y a un premier mouvement de déconsommation, avec une concentration très nette du marché autour des fast food et du mal manger. L’arrivée de cette nourriture-plaisir en même temps que la baisse du pouvoir d’achat nous permet de dire qu’il y a un phénomène de compensation. On mange gras et sucré pour être réconfortés, parce qu’on a plus les moyens d’acheter du “vrai bon”. Au milieu de cela se crée un grand vide, avec le bien-manger global qui se raréfie, c’est aussi le drame actuel de la restauration française, en grande difficulté.”**

*Laurent Plantier*

<sup>[21]</sup> Koury, Bjorkman, Dempewolf, Ramirez-Villegas, Guarino, Jarvis, Rieseberg, Struik, Increasing homogeneity in global food supplies and the implications for food security, Proceedings of the National Academy of Sciences, 2014.  
<sup>[22]</sup> Azzam, Is the world converging to a “Western diet”?, Public Health Nutrition (2020).  
<sup>[23]</sup> Downs, The global food environment transition based on the socio-demographic index, The Lancet Regional Health (2022).

<sup>[24]</sup> FAO Report: Biodiversity Vital for Food and Agriculture Declining Fast, 27 février 2019.  
<sup>[25]</sup> “The McDonaldisation of Society”, George Ritzer, 1993.  
<sup>[26]</sup> “L’Honnivore”, Claude Fischler, 1990.

Ces inégalités, qui se sont creusées avec la mondialisation, expliquent la concentration du marché autour **des produits de grande consommation et des offres à bas prix**. Par exemple, le secteur du fast-food a connu une croissance annuelle moyenne de 9,27% entre 2015 et 2024, pour atteindre un chiffre d'affaires global de 30 milliards d'euros. En parallèle, nous voyons apparaître une progression durable des formats de distribution à bas prix. En France, les enseignes de hard discount comme Lidl, Netto et Aldi représentent désormais environ 11,5 % du marché de la grande distribution alimentaire en 2023 (contre 9% en 2019)<sup>[28]</sup>, une part en nette progression depuis la crise inflationniste récente. Lidl illustre particulièrement cette dynamique : l'enseigne dispose d'environ 1 600 magasins en France, réalise plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et capte près de 8 % du marché alimentaire national. De son côté, Aldi progresse également, avec une part de marché proche de 3 %. Cette diffusion du modèle discount touche désormais une large part de la population : près de 90 % des foyers français ont acheté au moins une fois dans un magasin de hard discount au cours de l'année.<sup>[29]</sup>

Une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publiée début janvier 2015 calcule que le pouvoir d'achat des ménages français, après avoir crû de 500 € par ménage chaque année en moyenne entre 2000 et 2007, reculerait de 230 € par an entre 2008 et 2015, soit une baisse de 1 630 € par ménage depuis la crise de 2008. Cette rupture s'est confirmée dans la durée. Selon l'Insee, le pouvoir d'achat a ensuite progressé à un rythme nettement plus faible qu'avant la crise financière, autour de +1 % par an entre 2014 et 2021, avant de stagner en 2022 et 2023 sous l'effet du choc inflationniste, puis de rebondir en 2024 (+2,1 % par unité de consommation). À plus court terme, cette instabilité se prolonge : en 2025, le pouvoir d'achat marque à nouveau le pas (+0,1 % sur l'année), avec

même des reculs ponctuels en cours d'année<sup>[30]</sup>. La montée en puissance de l'offre alimentaire low-cost apparaît ainsi comme le corollaire direct de l'érosion du pouvoir d'achat : à mesure que les inégalités se creusent, l'alimentation se transforme en variable d'ajustement, au bénéfice d'une offre standardisée, bon marché et massifiée.

**La mondialisation produit cette rationalisation générale de nos modes de vie. Tout est optimisé** : le temps, la production, la consommation. Cela pousse vers des modèles standardisés, vers une alimentation de masse. La massification n'est pas une option, mais il faut un modèle qui permette de proposer de la qualité.

**“Quand on regarde les classements de consommation en France, les dix produits les plus achetés dans l'année, on retrouve trois pots de Nutella de tailles différentes. On a aussi les packs de bouteilles plastiques, que ce soit du Coca ou de l'eau minérale comme Cristaline. C'est toujours les mêmes produits industriels, très accessibles, très standardisés.”**

*Laurent Plantier*



### 3. LA PRESSION DE LA NORME ET DE L'ÉTAT

Cette tendance à l'uniformisation n'est pas seulement le résultat des relations économiques ou des pratiques culturelles. À ces tendances conjoncturelles s'ajoutent une pression réglementaire, et un comportement moralisateur de la part de l'État qui s'efforce d'encadrer les choix alimentaires.

Indications simplistes à visée sanitaire ou nutritionnelle, publicités culpabilisantes, injonctions morales sur les “bons” aliments, stigmatisation de certains régimes : la liberté alimentaire s'efface parfois sous la pression symbolique. Jamais l'acte de manger n'a été aussi surveillé, analysé, instrumentalisé.

Ainsi, le consommateur moderne voit sa liberté doublement contrariée : par la pression économique qui contraint ses achats vers des produits standardisés de grande consommation, et par une réprimande morale, voire une taxe comportementale de la part d'un État de plus en plus paternaliste sur l'alimentation.

<sup>[27]</sup> “Fracture alimentaire - Maux communs, remède collectif” Institut Montaigne, octobre 2024.  
<sup>[28]</sup> “Discount : un environnement favorable mais pas dénué de limites” E-commerce, 15 janvier 2024.  
<sup>[29]</sup> “En France, le discount ne connaît pas la crise” Les Echos, 15 juillet 2025.  
<sup>[30]</sup> “Comment mesurer l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages ?” Insee, 4 juin 2025.

## Le cas Yuka

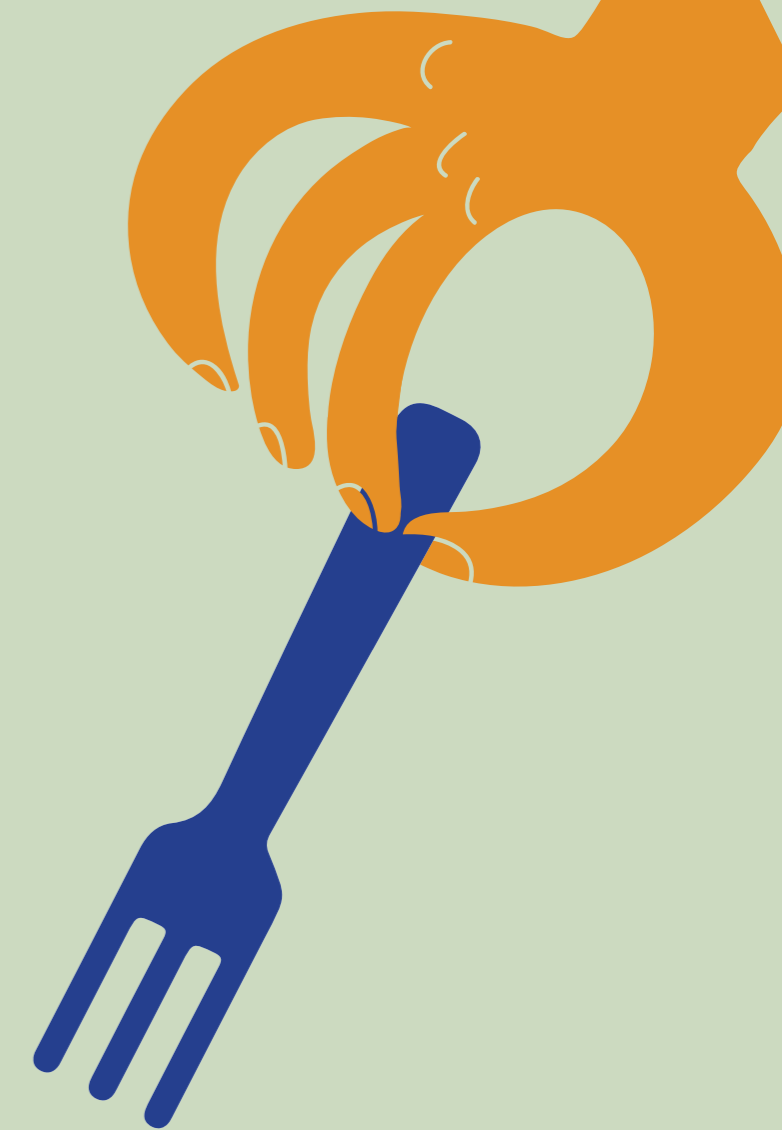
Un exemple emblématique de cette pression exercée par la société civile est la **campagne contre les nitrites dans la charcuterie, lancée en 2019 par Yuka, Foodwatch et Ligue contre le cancer**. La campagne repose sur plusieurs leviers combinés : une pétition nationale demandant l'interdiction des additifs nitrés (E249 à E252), une forte présence médiatique et un dispositif permettant aux citoyens d'interpeller directement leurs députés. La mobilisation recueille rapidement plus de 400 000 signatures et contribue à inscrire le sujet à l'agenda politique, conduisant notamment à une mission parlementaire puis à une **proposition de loi visant à interdire progressivement ces additifs dans la charcuterie**.

Face à cette offensive, la **filiale charcutière tente une contre-attaque juridique**, notamment par l'intermédiaire de la Fédération française des industriels charcutiers traiteurs (FICT). Plusieurs procédures sont engagées contre Yuka pour pratiques commerciales trompeuses et dénigrement. En 2021, l'application est certes condamnée en première instance dans plusieurs procédures, mais le conflit médiatique contribue surtout à amplifier la visibilité de la campagne et à renforcer la mobilisation autour de la question des nitrites.

**Cette séquence illustre un changement de paradigme : la pression normative et idéologique est désormais plus forte que l'argumentaire scientifique.**

L'application Yuka, lancée en 2017, revendique aujourd'hui plus de 50 millions d'utilisateurs dans le monde, dont environ 25 millions en France. Selon l'entreprise, plus de 3 milliards de produits ont été scannés depuis sa création, ce qui en fait l'un des outils de notation alimentaire les plus utilisés par les consommateurs.

**Cette diffusion massive est préoccupante : elle contribue à faire d'une application privée, portée par un acteur militant, une référence d'évaluation au moment**



**de l'achat**, parfois davantage que les informations officielles figurant sur l'emballage des produits. Autrement dit, un outil numérique tout sauf neutre tend à s'imposer comme une autorité prescriptive dans l'acte de consommation.

L'influence d'applications comme Yuka s'inscrit dans un contexte de défiance vis-à-vis du système alimentaire : selon une étude européenne sur la confiance dans l'alimentation, seuls 30 % des Français déclarent faire confiance aux fabricants alimentaires, le plus faible niveau en Europe. Dans ce contexte, des outils numériques de notation deviennent pour certains consommateurs une référence plus crédible que l'information portée directement par les producteurs sur les emballages.<sup>[31]</sup>

<sup>[31]</sup> “La France à table, 2e édition. Tensions et mutations autour de notre rapport à l'alimentation” Fondation Jean Jaurès, juin 2025.

Ce comportement de prescripteur adopté par l'administration conduit à une perte nette de liberté alimentaire et participe à une forme d'uniformisation de l'offre. Le Nutri-Score en est une illustration particulièrement éclairante. Son fonctionnement algorithmique repose sur une logique de notation unique, appliquée indistinctement à l'ensemble des produits alimentaires. **Dans ce cadre, des produits traditionnels fortement ancrés dans un terroir et un savoir-faire, comme le Roquefort, peuvent se voir attribuer des notes défavorables, parfois inférieures à celles de certains sodas allégés.**<sup>[32]</sup>

Ce biais renvoie à un désaccord plus profond entre États européens. Là où certains pays, comme l'Italie, défendent une approche fondée sur les **portions réellement consommées**, la France a privilégié une lecture "brute" des produits, indépendamment de leurs usages. Or, un produit comme le beurre est, par nature, riche en matières grasses, mais **il n'est jamais consommé en quantités comparables à celles d'un soda ou d'un plat préparé.**

Ce choix méthodologique n'est pas neutre : il traduit une approche qui tend à **abstraire l'aliment de ses usages concrets**, pour le réduire à une composition nutritionnelle théorique.

Au-delà de ses effets sur la perception des consommateurs, le Nutri-Score agit ainsi comme un puissant levier d'uniformisation : en orientant les producteurs vers des

recettes optimisées pour l'algorithme, il tend à **réduire la diversité des produits à un nombre restreint de profils nutritionnels "performants", au détriment de leur identité propre.**

L'aliment n'est alors plus considéré comme un produit porteur d'une histoire, d'un territoire et d'un usage, mais comme une simple combinaison de nutriments à optimiser. Ce basculement contribue à dépouiller l'alimentation de sa dimension symbolique, culturelle et patrimoniale, au profit d'une lecture strictement fonctionnelle et interchangeable.

Ces évolutions ne proviennent pas uniquement de l'administration. Elles sont également soutenues par des dynamiques issues de la société civile. Sur les réseaux sociaux ou dans les médias, nutritionnistes, influenceurs santé ou militants alimentaires participent à la diffusion de messages installant une pression normative sur les comportements alimentaires. **Face à ces différentes contraintes et tensions, la civilisation de la table peut apporter une réponse.**



## B. Comment la France porte encore son exception

### 1. LA VIVACITÉ DU PATRIMOINE

**Dans un monde alimentaire de plus en plus standardisé, le patrimoine culinaire français continue de séduire.** Le retour des plats rétro, des "légumes oubliés" ou des "recettes de grand-mère" n'a rien d'un effet de mode. Il répond à une quête de repères dans un univers fragmenté, à une nostalgie active qui devient un geste culturel. Ce mouvement touche toutes les générations : on voit des jeunes issus d'écoles de commerce ouvrir des restaurants de cassoulet, non pas pour "faire terroir", mais pour raconter une histoire, s'ancrer, opposer un contre-récit à l'effacement des racines. Par exemple, en 2025, des chefs comme Frédéric Anton ont ouvert des restaurants dédiés aux recettes d'antan inspirées du début du XX<sup>e</sup> siècle, tandis que Jean-François Piège a publié une encyclopédie de 1 800 recettes classiques françaises, signe que la transmission des savoir-faire culinaires traditionnels est aussi une démarche intellectuelle et culturelle soutenue par des acteurs reconnus de la gastronomie.

Ce retour des recettes rétro et des plats de grand-mère ne relève pas d'une simple nostalgie : il se traduit par des habitudes de consommation concrètes et répétées. Selon la dernière enquête Ipsos de mars 2026<sup>[33]</sup>, **97% des Français "ont une bonne opinion de la gastronomie française"** (contre 92% en 2025, avec le bœuf bourguignon arrivant en première place des plats emblématiques selon 46% des sondés. Ainsi, **"sept Français sur dix affirment consommer au moins une fois par semaine des plats traditionnels français"** et seraient près de huit sur dix à **"cuisiner chez eux des plats issus de la cuisine française"**. Ces chiffres témoignent d'un attachement très large à des recettes qui ne sont pas seulement évoquées par admiration, mais réellement intégrées dans le quotidien alimentaire des Français.

### 2. LA RÉADAPTATION DE L'OFFRE AU DÉSIR DE DIVERSITÉ

**"Des enseignes comme Picard ou Grand Frais montrent des modèles intéressants, typiquement français : l'une en misant sur une marque unique, l'autre en offrant une sélection variée de produits frais et bruts, souvent de terroir, sans appui marketing. Leur progression constante révèle une attente profonde : une envie de bien manger, de retrouver de la qualité, sans forcément viser le luxe."**

Laurent Plantier

Sur le **marché du surgelé**, pesant près de 12,5 milliards d'euros en 2024<sup>[34]</sup>, le catalogue de l'enseigne Picard, leader historique du secteur, illustre cette diversité : il combine des recettes traditionnelles (gratin dauphinois, plats mijotés) et des propositions venues d'autres répertoires culinaires (brochettes teriyaki, préparations inspirées de la cuisine du monde), répondant à des attentes de diversité tout en restant dans une logique de praticité. Selon l'étude "Frozen in Focus" menée par Nomad Foods auprès de 7 500 consommateurs européens, le congélateur occupe désormais une place centrale dans l'organisation domestique de l'alimentation : 59 % des Européens déclarent qu'ils ne pourraient pas vivre sans leur congélateur et 29 % l'utilisent davantage qu'il y a cinq ans. En France, 38 % des consommateurs consomment des produits surgelés deux à quatre fois par semaine, et près de 21 % jusqu'à neuf fois.<sup>[35]</sup>

Sur un autre segment, le cas de **Grand Frais** est particulièrement significatif pour illustrer l'évolution de l'offre. Fondée en 1992 et présente aujourd'hui avec environ 338 points de vente en France, Grand Frais s'est imposée comme une référence dans la distribution de produits frais structurés autour de catégories spécialisées telles que fruits et légumes, boucherie, poissonnerie, fromagerie ou épicerie, rapprochant ainsi du modèle des halles traditionnelles de l'alimentation plutôt que du supermarché. Cette forte présence territoriale - répartie dans une dizaine de régions françaises - traduit une capacité à répondre au désir de qualité et de diversité produit. Sur le plan économique, l'enseigne connaît une croissance soutenue qui la distingue du reste du marché. Sur l'exercice fiscal 2024-2025, Grand Frais a affiché un chiffre d'affaires en progression d'environ 15 %, à près de 4,6 milliards d'euros, démontrant l'ampleur de l'adoption de son modèle par les consommateurs. Cette dynamique de croissance s'accompagne d'une expansion géographique continue, avec près de 25 ouvertures prévues en 2026, renforçant ainsi son accessibilité à davantage de foyers.

Le développement **des halles gourmandes** repose par ailleurs sur la persistance d'une demande de diversité alimentaire de qualité. Selon le 9<sup>ème</sup> Baromètre du centre-ville et des commerces<sup>[36]</sup> **33 % des Français** ont fréquenté une halle gourmande au cours du mois précédent, et même plus **50 % dans les grandes**

**agglomérations de province** ; parmi leurs motivations, **79 %** citent d'abord **la qualité des produits**, **62 %** le fait de **privilégier les circuits courts et les producteurs locaux**, et **72 %** jugent importante la possibilité de **déguster sur place**. Cette dynamique est visible dans les centres-villes, où les halles gourmandes s'imposent comme de nouveaux formats hybrides, à mi-chemin entre marché couvert, restauration et lieu de sociabilité. **Le Monde** relevait en septembre 2025 qu'il **s'en ouvre tous les mois**, aussi bien dans les métropoles que dans les villes moyennes ou en périphérie, signe que le modèle répond à une attente territoriale large<sup>[37]</sup>. Ce succès s'explique aussi par leur fonction urbaine : elles servent de **"locomotives commerciales"** pour recréer du flux, du séjour et de l'attractivité dans les cœurs de ville, ce qui rejoint l'analyse de CBRE selon laquelle le commerce reste un **"maillon essentiel de la ville"** en renforçant l'attractivité des centralités et la présence d'une offre de services pour les habitants.

Dans cette reconquête de la diversité des modes de consommation alimentaire, **la grande distribution** pourrait également jouer un rôle inattendu. Elle centralise l'accès à des métiers naguère éclatés (fromagers, poissonniers, bouchers) et peut structurer une logistique et un approvisionnement aussi vaste sur des produits différenciés, en s'appuyant notamment sur un **maillage territorial dense et différencié**, avec plus de 44 000 points de vente alimentaires généralistes, implantés dans près de 10 900 communes, et combinant hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité et drive. Cette coexistence des formats ne relève pas d'un simple héritage historique : elle correspond à des **usages distincts de consommation**, et permet de répondre à une pluralité d'attentes alimentaires. Le **commerce de proximité connaît une progression plus marquée**, avec **plus de 1600 magasins supplémentaires entre 2014-2015 et 2017-2018**, en réponse à l'urbanisation, à la réduction de la taille des ménages et à la recherche de produits frais accessibles au quotidien. Ces formats de proximité, développés par les grands groupes de distribution, jouent un rôle clé dans l'accès à des produits frais, locaux ou spécifiques, tandis que les hypermarchés conservent une fonction complémentaire d'**offre large et diversifiée**, capable d'intégrer produits internationaux, spécialités régionales, bio ou segments premium. Surtout, la diversité alimentaire ne se limite pas aux formats : elle se lit dans la **composition même des assortiments**. La FCD indique que les **TPE, PME et ETI représentent 86 % des fournisseurs et 26 % des références proposées en GMS**<sup>[38]</sup>, tout en contribuant à **plus de 47 % de la croissance des ventes**<sup>[39]</sup>. Cette dynamique traduit une **diversification effective de l'offre**, portée par des produits différenciés (local, bio, "sans", recettes spécifiques), bien au-delà des seules grandes marques industrielles. Enfin, contrairement à l'idée d'un appauvrissement de l'offre, le nombre de références alimentaires en grandes surfaces a **continué de progresser (+1 % en 2018)**, une croissance principalement tirée par les **petits groupes et les circuits de proximité**, le drive et les formats spécialisés. Ainsi, la grande distribution française apparaît moins comme un facteur mécanique d'uniformisation que comme un **outil de médiation entre demande de masse et diversité des pratiques alimentaires**, dès lors qu'elle s'appuie sur la segmentation des formats, des fournisseurs et des usages.

<sup>[32]</sup> "Le Roquefort doit-il être exempté de Nutri-Score ?" TFI, 12 octobre 2021.

<sup>[33]</sup> Enquête Ipsos bva menée via l'omnibus Ipsos.Digital du 27 février au 2 mars 2026 auprès d'un échantillon de 1000 personnes âgées de 18 à 75 ans représentatif de la population française - Les Français et la gastronomie.

<sup>[34]</sup> La distribution de produits surgelés, Xerfi, 10 novembre 2025.

<sup>[35]</sup> "Frozen in Focus", Nomad Foods, 24 juin 2025.

<sup>[36]</sup> Centre-Ville en Mouvement, CSA, 2024.

<sup>[37]</sup> "Halles gourmandes : le succès incertain des usines à restaurants de centre-ville" Le Monde, 5 septembre 2025

<sup>[38]</sup> 3<sup>ème</sup> Baromètre PME-Grande Distribution, FCD - FEEF - Nielsen IQ, données CAM P13 2023, publié le 27 juin 2024

<sup>[39]</sup> Pour la période 2017-2023, ibid.

### 3. LE REFUS DES INJONCTIONS DÉCONNECTÉES DU RÉEL

Depuis plusieurs années, la consommation de viande fait l'objet de campagnes répétées de remise en cause, portées à la fois par des recommandations institutionnelles, des discours militants et une forte médiatisation des enjeux sanitaires et environnementaux. Les pouvoirs publics eux-mêmes encouragent une réduction de sa consommation : Santé publique France recommande ainsi de limiter la viande rouge à **500 g par semaine** et de privilégier les protéines végétales !<sup>[40]</sup>

Pourtant, sur longue période, les comportements évoluent de manière beaucoup plus graduelle que ne le suggèrent ces injonctions. Après un pic autour de **94 kg par habitant dans les années 1990**, la consommation de viande en France s'établit encore aujourd'hui autour de **85 kg équivalent carcasse par habitant**, soit une baisse limitée sur près de trente ans. Sur les quinze dernières années, elle apparaît même **quasi stable**, oscillant autour de 85 à 90 kg par habitant<sup>[41]</sup>. L'évolution observée correspond moins à une sortie de la viande qu'à une **recomposition des consommations** : recul des viandes rouges, progression continue de la volaille, sans remise en cause du volume global.

Ce décalage entre pression normative et pratiques effectives illustre une réalité essentielle : **les comportements alimentaires ne se décrètent pas**. Sur le terrain, la liberté alimentaire s'oppose même précisément aux injonctions qui ne répondent à aucune réalité de la demande. Malgré l'attention médiatique portée aux substituts de viande et aux produits végétaux, ces alternatives restent une part minoritaire du marché alimentaire en France : elles représentaient encore moins de 1 % du marché de la viande et environ 2,5 % de celui des produits laitiers en 2019. De même, des tentatives réglementaires de modifier de façon contraignante l'usage de termes comme « steak » ou « saucisse » pour les produits végétaux ont été suspendues par le Conseil d'État au motif qu'elles ne correspondaient ni aux usages des consommateurs ni au droit européen.

#### Pourcentage de ménages acheteurs par produit

Fruits et légumes Bio	-5,9	49
UF Bio	-5,8	19
Fromages de vache Bio	-5,2	11
Œufs Bio	-5	22
Fromages de vache AOP	-3,1	78
Poulet découpe Label Rouge	-3	11
Poulet découpe Bio	-2,7	4
Lait Bio	-2,5	23
Beurre Bio	-1,2	7
Œufs Label Rouge	20	3,4

En barres : variation entre 2021 et 2025 (point de %)  
En orange : taux de pénétration en 2025 (%)

Source : WorldPanel by Numerator, traitement FranceAgriMer

D'autres manifestations de déconnexion persistent dans la stratégie agricole française notamment, entre discours prescriptifs et comportements réels. C'est le cas de la **montée en gamme**, présentée comme ambition politique et décision rationnelle. L'évolution récente du marché de **l'agriculture biologique** et le soutien institutionnel apporté aux acteurs est tout à fait illustratif. Après une décennie de forte croissance, la consommation de produits biologiques connaît en effet un recul marqué depuis 2021. Selon l'Agence Bio, le marché français du bio est passé d'environ 13,3 milliards d'euros en 2020 à 12 milliards d'euros en 2023, soit une baisse de près de 10 % en valeur en trois ans, malgré un soutien public important à la filière. La contraction touche l'ensemble des catégories de produits : les ventes de fruits et légumes bio ont reculé d'environ 6 %, celles des produits laitiers de près de 9 %, tandis que les œufs bio ont baissé d'environ 7 % sur la même période. Cette tendance s'observe également dans la distribution : la part du bio dans les achats alimentaires des ménages français est passée d'environ 6,4 % en 2021 à environ 6 % en 2023, confirmant un ralentissement net de la dynamique du secteur. Ces évolutions montrent que, même lorsqu'une filière bénéficie d'un soutien institutionnel et symbolique important, la demande des consommateurs reste sensible aux arbitrages économiques et aux usages alimentaires réels.<sup>[42]</sup>

Ainsi, au cours des dernières années, de véritables contradictions se sont développées. Alors que **le Président de la République, lors des États généraux de l'alimentation** à Rungis, mettait l'accent sur la **montée en gamme**<sup>[43]</sup> la part des produits de grande consommation dans les dépenses alimentaires des ménages augmentait de 33%<sup>[44]</sup> en dix ans. Ce décalage révèle une tension structurelle entre certaines orientations politiques et les réalités du marché. En cherchant à orienter l'agriculture vers des modèles plus spécialisés, plus qualitatifs ou plus normés, nous risquons progressivement de **détacher une partie de l'appareil productif des attentes réelles des consommateurs**. Or, une agriculture durable ne peut se construire sérieusement contre la demande : lorsqu'une stratégie de filière repose davantage sur des objectifs politiques ou symboliques que sur des débouchés économiques solides, elle fragilise à la fois les producteurs et l'équilibre du système

alimentaire. À terme, ce type de déconnexion peut conduire à des situations paradoxales : d'un côté, des politiques publiques encouragent la montée en gamme, la différenciation et la segmentation des productions ; de l'autre, les arbitrages économiques des ménages renforcent la demande pour des produits accessibles et diversifiés. Si ces deux dynamiques continuent de diverger, l'agriculture risque de se retrouver **orientée vers des stratégies qui se situent à l'inverse des attentes du pays**, au risque d'affaiblir sa compétitivité, sa capacité d'adaptation et, finalement, sa légitimité économique et sociale.

## LA LIBERTÉ ALIMENTAIRE

Si le droit à l'alimentation est reconnu par l'ONU<sup>[45]</sup> depuis 1966, la liberté alimentaire, en tant que telle, reste peu défendue dans le débat public. Le droit à l'alimentation s'est historiquement construit comme un droit de protection : protéger contre la faim, la pénurie, l'exclusion. Il garantit un minimum vital. La liberté alimentaire relève d'une autre logique : celle de l'autonomie. Elle ne concerne pas seulement l'accès à la nourriture, mais le pouvoir de choisir son alimentation selon ses usages, ses convictions et ses modes de vie. Si cette liberté est peu formulée dans le droit, c'est parce qu'elle a longtemps été incarnée dans les pratiques, mais aussi parce qu'elle allait de soi, qu'elle ne faisait pas l'objet de contestations. Exercée quotidiennement, sans conflit apparent, elle a été perçue comme un acquis plutôt que comme un principe à protéger. Or, une liberté qui n'est pas pensée devient fragile. Lorsque la pluralité des choix alimentaires se resserre sous l'effet de normes, de prescriptions ou de contraintes économiques présentées comme techniques ou objectives, la liberté alimentaire cesse d'être implicite et devient un enjeu politique. Défendre la liberté alimentaire, ce n'est ni nier les enjeux de santé ni appeler à la surconsommation. C'est rappeler que ce que chacun met dans son assiette relève d'un choix personnel, qui doit pouvoir s'exercer librement, à l'abri des injonctions et des prescriptions militantes.

<sup>[43]</sup> Discours du Président de la République aux États Généraux de l'Alimentation, site officiel de l'Élysée, publié le 11 octobre 2017

<sup>[44]</sup> Entre 2016 et 2026 selon FranceAgriMer.

<sup>[45]</sup> Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, Article 11)

<sup>[40]</sup> "Réduire la viande", Manger Bouger.

<sup>[41]</sup> "L'évolution de nos habitudes de consommation affecte aussi l'élevage", chambres d'agriculture, 4 avril 2025.

<sup>[42]</sup> Enquête annuelle d'évaluation des volumes de fruits et légumes biologiques mis en marché en France, France AgriMer 2 décembre 2024

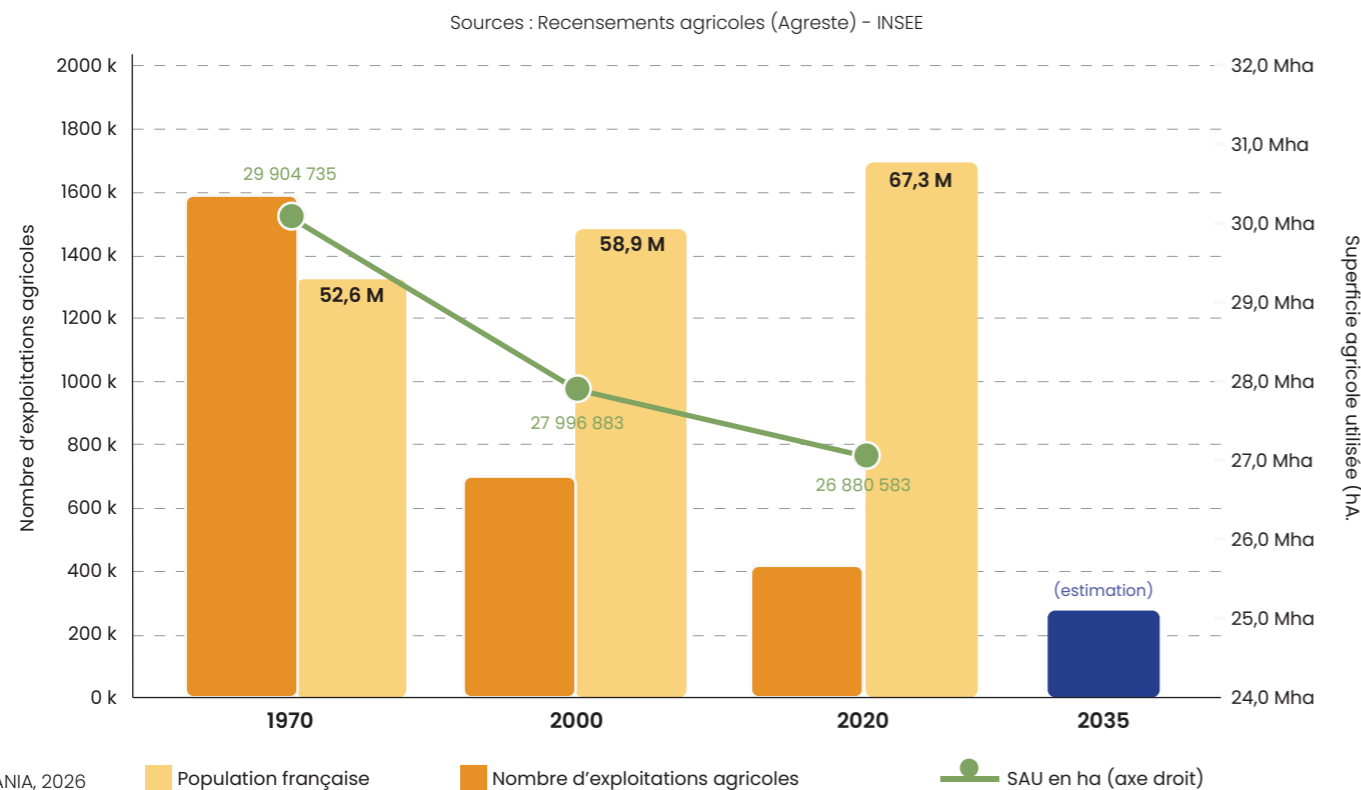
# Chiffres-clés de l'agri-agro en France

L'agriculture et l'agroalimentaire forment l'un des premiers secteurs économiques du pays, souvent méconnu dans sa réalité. Bien au-delà des champs et des élevages, c'est une filière qui irrigue l'ensemble du territoire et qui fait de la France la première puissance agricole de l'Union européenne.

Le secteur agricole et agroalimentaire aujourd'hui en France c'est<sup>[46]</sup> :



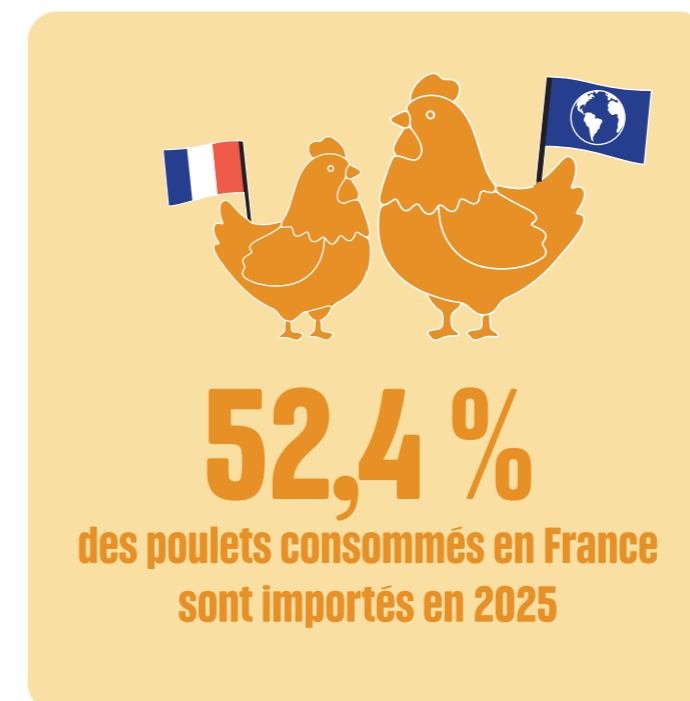
Mais c'est aussi un secteur qui connaît une baisse drastique de sa population active depuis 50 ans alors que la population française n'a cessé de croître



<sup>[47]</sup> ANIA, 2026

# Un secteur stratégique à redynamiser

La France produit de moins en moins ce qu'elle consomme. En vingt ans, la part des importations alimentaires n'a cessé de progresser. Ces chiffres ne sont pas des signaux d'alarme isolés : ils dessinent la trajectoire d'un affaiblissement structurel de la souveraineté alimentaire française.



<sup>[48]</sup> Haut Conseil pour le Climat, janv. 2024

# 2025 Année du déficit.

Pour la première fois depuis 1978, la balance commerciale agricole est déficitaire.

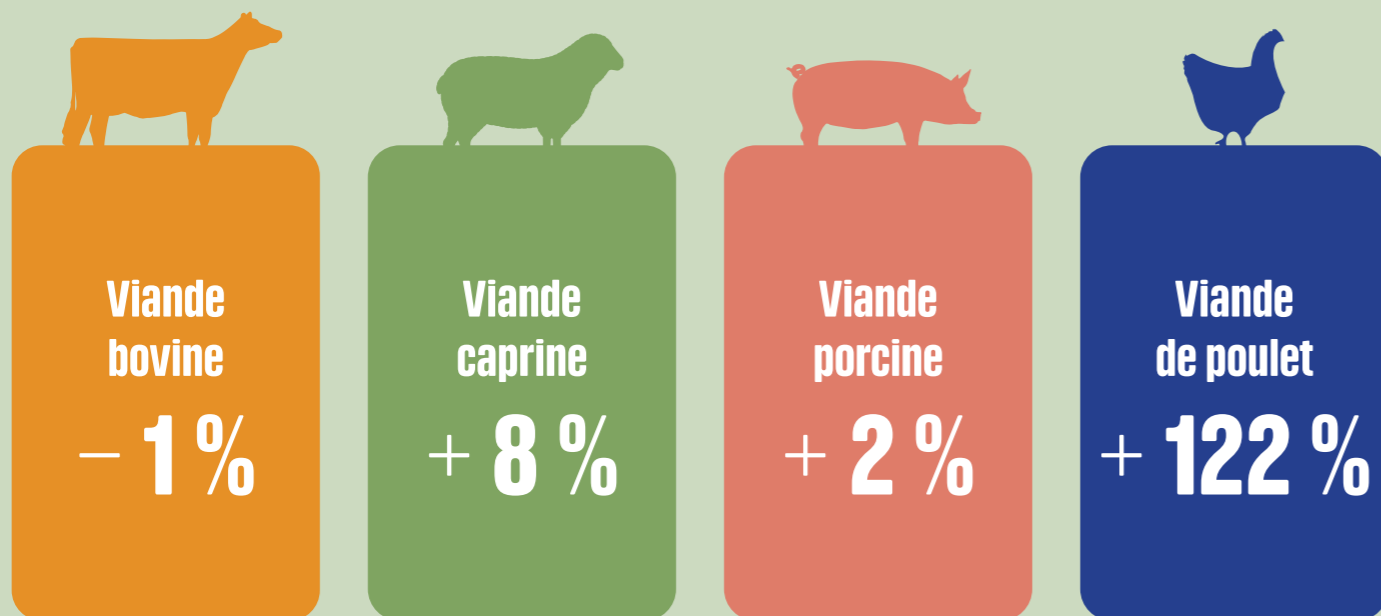
DE SEPTEMBRE 2024 À SEPTEMBRE 2025, EN GLISSANT, LA BALANCE AGROALIMENTAIRE FRANÇAISE EST DÉFICITAIRE DE 158 MILLIONS D'EUROS, UNE SITUATION INÉDITE.



## Focus : Évolution réelle de la consommation de viande en France

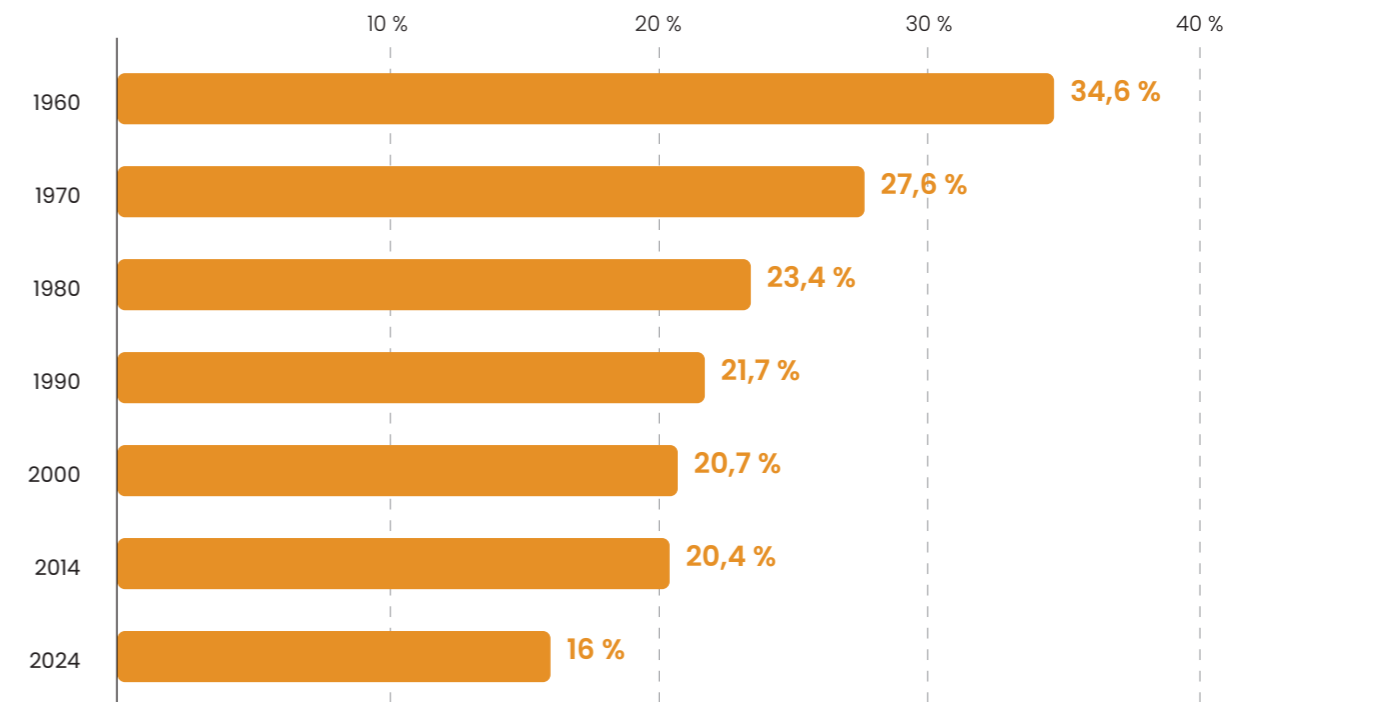
La demande en viande de poulet a été multipliée par plus de deux en vingt ans. C'est précisément la filière où la France importe le plus, révélant un paradoxe au cœur de notre modèle alimentaire : une demande croissante, une production nationale insuffisante pour y répondre.

Entre 2000 et 2021, la consommation française de viande est restée stable<sup>[49]</sup> :



<sup>[49]</sup> Haut Conseil pour le Climat, janv. 2024

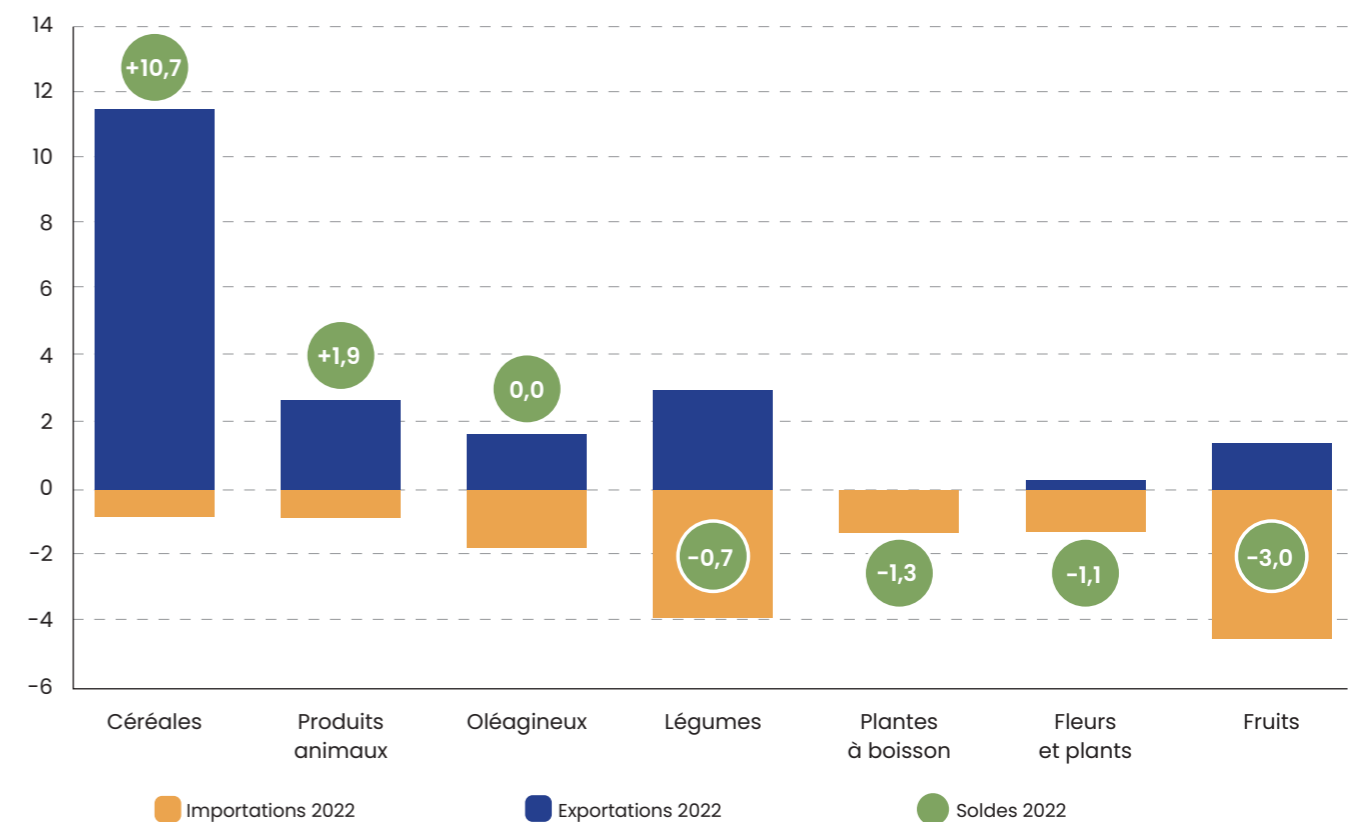
## Part du budget des ménages consacrée à l'alimentation<sup>[50]</sup>



Source : INSEE – Comptes nationaux de la consommation des ménages

## Commerce extérieur

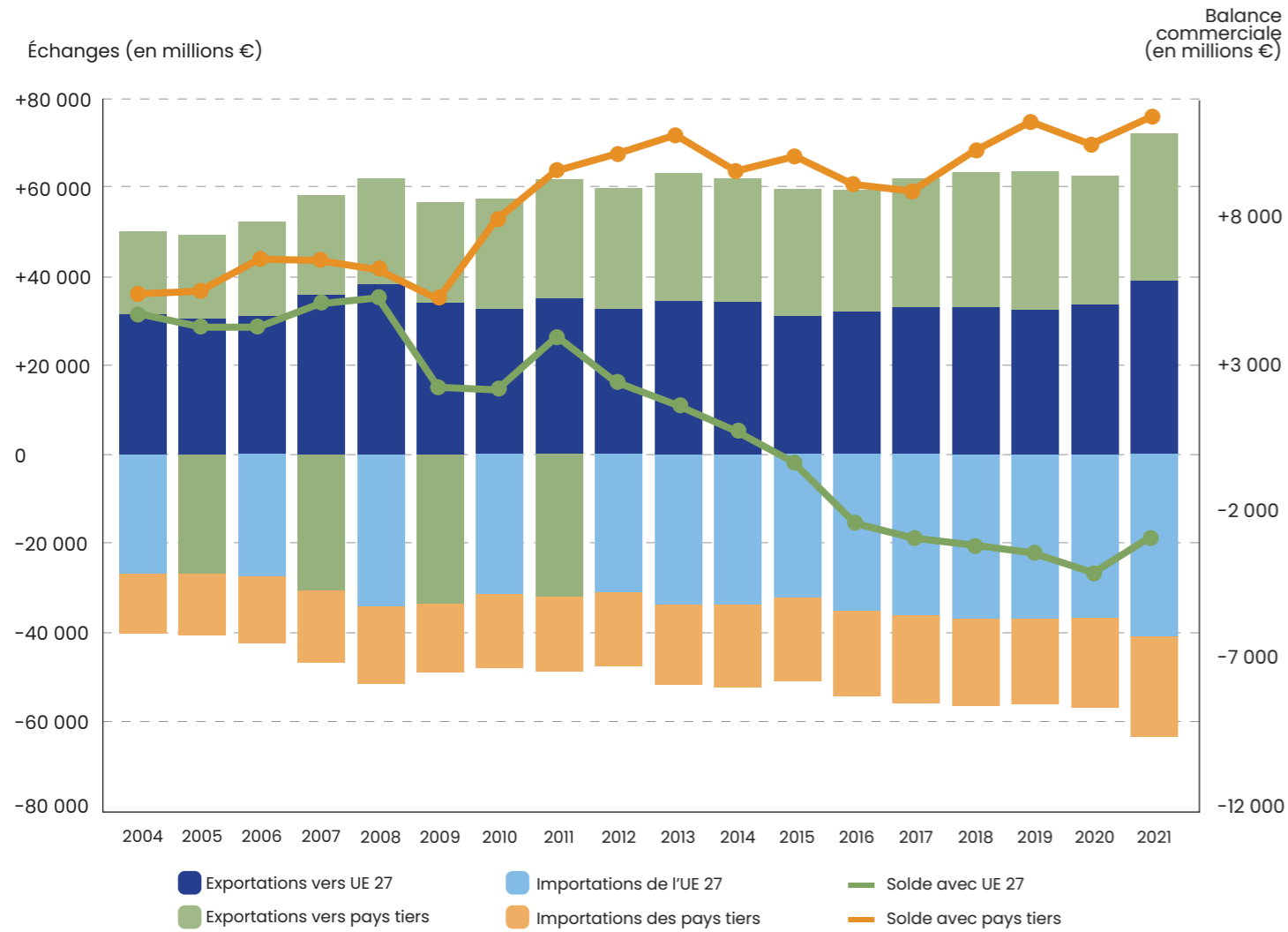
Milliard d'euros



Source : Douanes

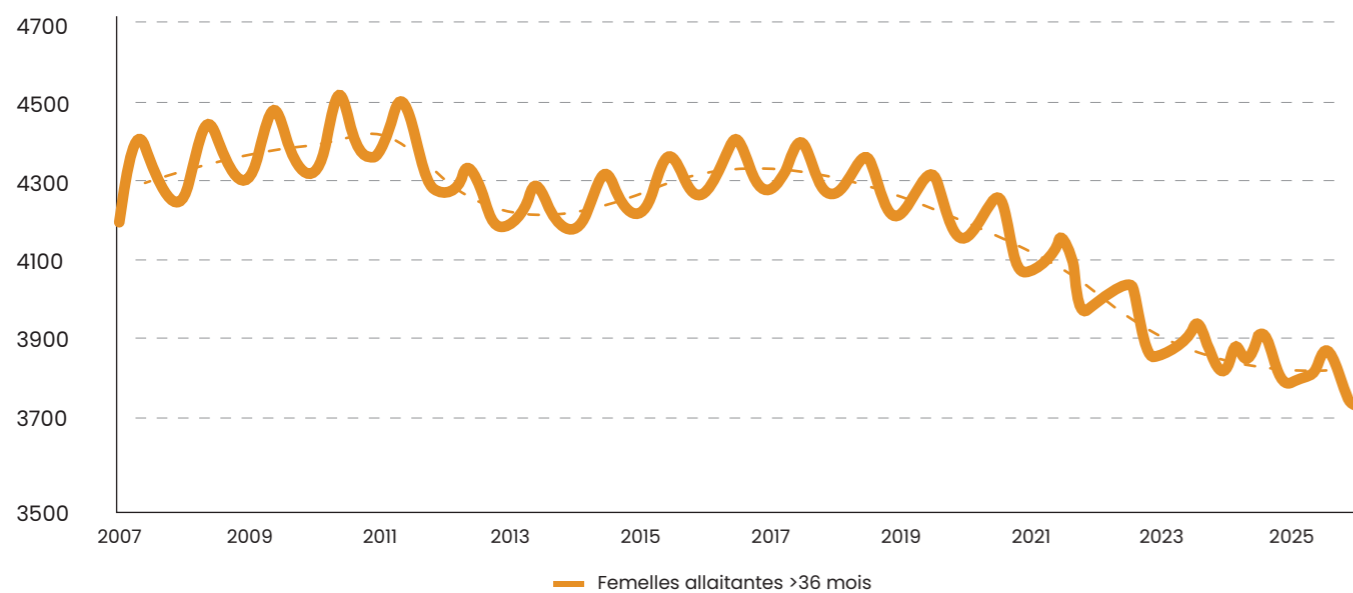
<sup>[50]</sup> INSEE

## Commerce extérieur en produits agricoles et agroalimentaires



Source : FranceAgriMer

Évolution du cheptel femelles allaitantes de plus de 36 mois en France



France Agri Mer - édition 2026 des «Marchés des produits laitiers, carnés et avicoles»



### PARTIE 2

# PRODUCTION ET TRANSFORMATION : LES DEUX PILIERS DE LA LIBERTÉ ALIMENTAIRE FACE AU DÉFI DE LA SOUVERAINETÉ

# 01

## ÊTRE CAPABLE DE RÉPONDRE À TOUTES LES DIMENSIONS DE LA DEMANDE : LE GRAND DÉFI D'UNE AGRICULTURE FRANÇAISE EMPÊCHÉE

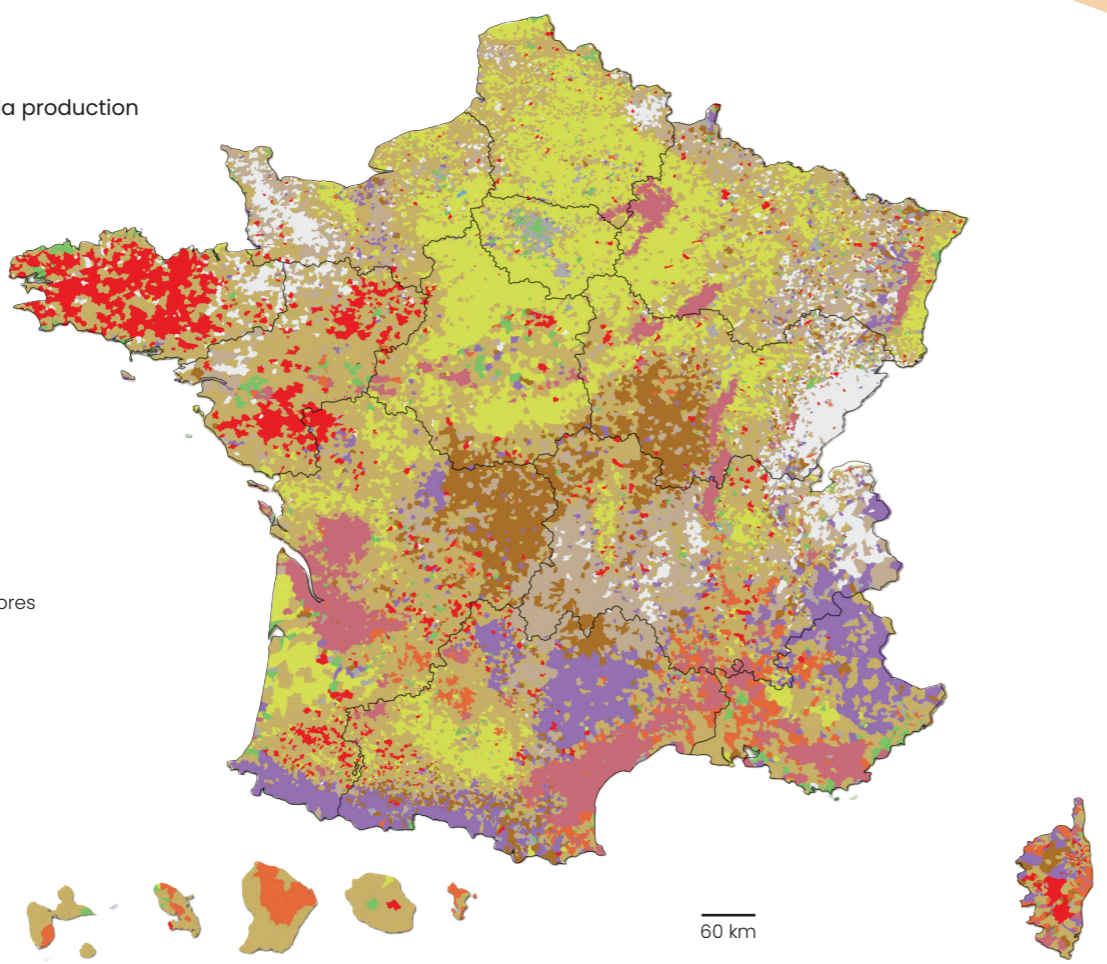


### Entretien avec Pascal Perri

La diversité géographique et territoriale de la France induit naturellement l'existence de modèles agricoles profondément diversifiés et permet au pays de produire "tout à la fois", en adaptant les pratiques agricoles aux réalités locales.

Spécialisation territoriale de la production agricole en France 2020

- Sans exploitation
- Grandes cultures
- Maraîchage, horticulture
- Viticulture
- Fruits
- Bovin lait
- Bovin viande
- Bovin mixte
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Porcins, volailles
- Polyculture, polyélevage
- Exploitations non classées
- Catégorie non définie



JC Fichet - Cartolycée  
source : Agreste - Recensement agricole 2020

**Les Z'honnivores :**  
Vous avez récemment évoqué ce que vous appelez un « grand renoncement français » en matière agricole : à quoi la France est-elle en train de renoncer selon vous ?

### Pascal Perri :

La diversité géographique et territoriale de la France induit naturellement l'existence de modèles agricoles profondément diversifiés et permet au pays de produire "tout à la fois", en adaptant les pratiques agricoles aux réalités locales.

On ne pratique pas la même agriculture dans les grandes plaines fertiles - comme la Beauce, la Brie ou la Limagne - que dans les zones de moyenne montagne. Les systèmes de production, les rendements et les types de cultures y sont nécessairement différents. La région Auvergne illustre particulièrement bien cette complémentarité : elle associe une grande plaine propice aux cultures céréalières à des territoires où l'élevage constitue l'activité économique principale. Cette organisation spatiale fonde une diversité de production qui se reflète directement dans la richesse de la carte alimentaire française.

Cette diversité contribue d'ailleurs à la fois à l'aménagement des territoires et au rayonnement économique et culturel de la France. Chaque année, des dizaines de millions de visiteurs viennent en France, notamment pour découvrir et goûter à ce patrimoine. La gastronomie française fait partie intégrante de l'héritage culturel national, et le savoir-faire agricole et alimentaire français est reconnu dans le monde entier. Nos paysages ruraux sont façonnés par l'élevage, la vigne et les plantations de fruits et légumes. Ce ne sont pas que des images d'Épinal ou des cartes postales mais bien l'architecture même d'une partie de notre espace économique, social et culturel.

Les difficultés actuelles tiennent au fait qu'une partie de cette agriculture est insuffisamment reconnue sur le plan économique. Concrètement, cela signifie que certaines productions ne sont pas rémunérées à leur juste valeur, le prix tue la valeur ! Cette situation concerne en particulier des territoires où les coûts de production sont structurellement plus élevés, notamment dans les zones de moyenne montagne.

Ces écarts s'expliquent par des choix assumés. La France n'a pas retenu, pour des raisons à la fois historiques et techniques, des modèles agricoles plus intensifs, tels que ceux pratiqués par certains de ses voisins européens. L'enjeu est donc de faire reconnaître et valoriser cette agriculture des territoires, et en particulier l'agriculture de montagne, qui obéit à des contraintes spécifiques. Les exemples sont nombreux : l'Auvergne, mais aussi les Vosges, le Jura ou encore une partie des Pyrénées. Dans ces régions, les productions ne visent pas nécessairement les rendements les plus robustes, mais se distinguent par une qualité très élevée. Elles constituent un élément central de la richesse et de la singularité de la carte alimentaire française, et participent pleinement à son attractivité. En définitive, on fait toujours l'agriculture de sa géographie.

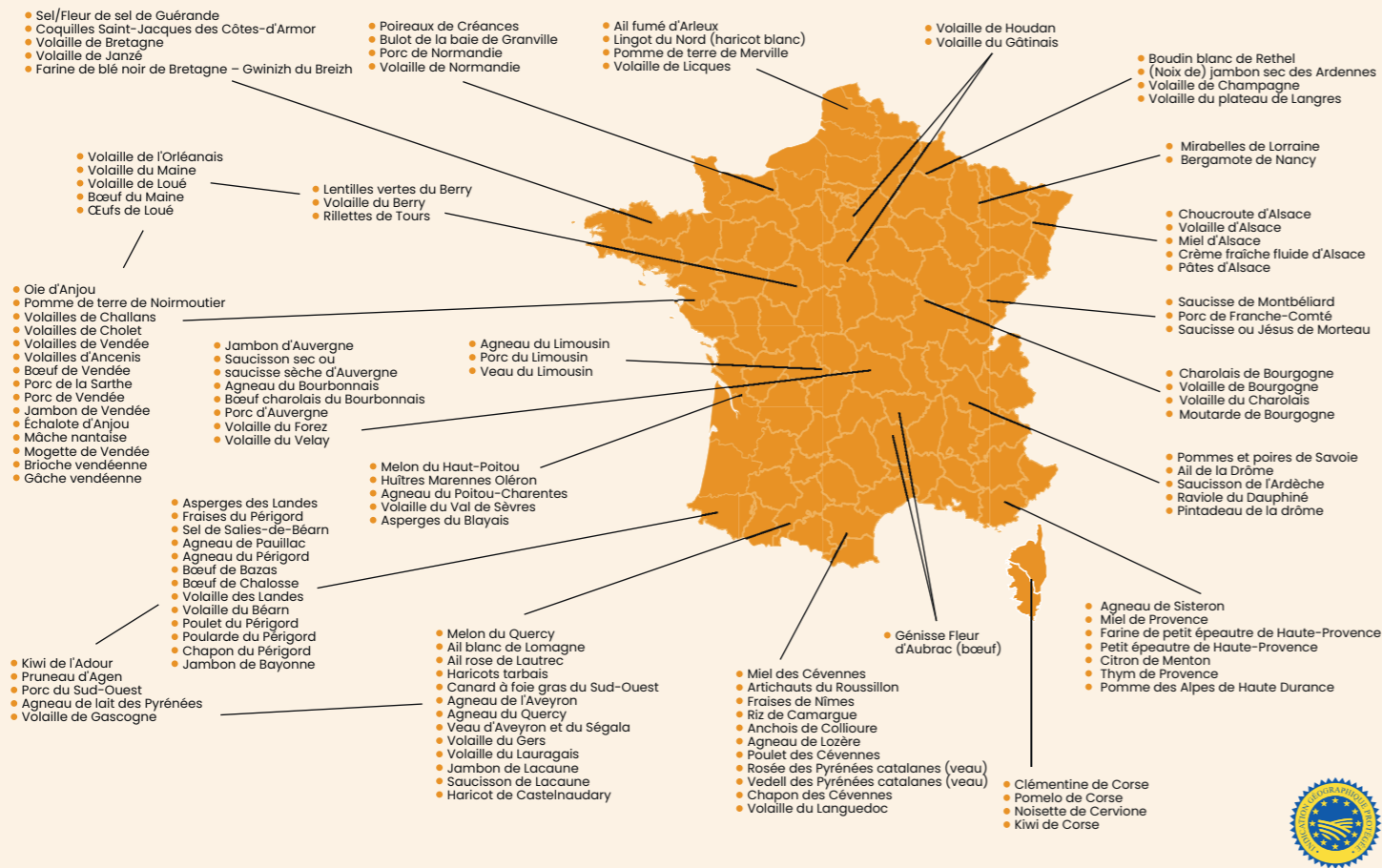
Vous rappelez que l'agriculture est d'abord le produit d'une géographie et de territoires. Dans un monde fortement mondialisé, où l'on nous explique que la souveraineté alimentaire n'est plus indispensable, où des produits étrangers pourraient très bien garnir nos rayons : ce modèle territorial a-t-il encore un sens politique et économique ?

La première réponse à ces enjeux est une réponse politique. Il ne serait pas acceptable qu'une partie du territoire soit exclue de la production alimentaire. La France dispose de productions de très haute qualité, et réduire ou supprimer certaines activités agricoles dans des territoires comme le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Jura ou le Doubs reviendrait à éteindre toute activité économique locale. La production de matières premières agricoles appelle naturellement sa transformation. Elle constitue donc un facteur de sédentarisation de l'activité économique sur les territoires et un levier essentiel de création de valeur. À ce titre, ces choix doivent relever de véritables politiques publiques. L'État doit s'engager clairement, tout en s'adressant au marché et aux consommateurs, qui de leur côté doivent accepter de payer le juste prix pour des productions de haute qualité.

Si la France cessait de produire de la volaille, le marché serait toujours approvisionné par des importations, notamment en provenance d'Ukraine ou du Brésil. Mais cette situation impose d'interroger les consommateurs : Que voulez-vous consommer ? C'est dans cette perspective que des initiatives comme celles portées par les Z'honnivores jouent un rôle important, en invitant les Français à réinvestir leur assiette, c'est-à-dire à reconnaître la valeur des produits et à accepter d'en payer le prix juste.

La question centrale devient alors : que faire dans une agriculture mondialisée ? La réponse est de conserver son identité, tout en reconnaissant que certains choix stratégiques passés ont conduit à des impasses. L'exemple est celui de l'orientation exclusive vers le haut de gamme, formulée il y a quelques années par le Président de la République au Salon de l'agriculture. Cette stratégie ne fonctionne pas. Pour être compétitive, l'agriculture française doit être capable de produire à la fois de l'entrée de gamme, du cœur de gamme et du haut de gamme.

Cela suppose de lever l'ensemble des handicaps - normatifs, politiques et environnementaux - qui empêchent aujourd'hui la Ferme France de produire "à 360 degrés", c'est-à-dire de répondre à toutes les demandes du marché. Cette action relève clairement de la responsabilité de l'État et de l'administration, qui portent une part de ces contraintes. La complexité normative, les injonctions contradictoires et l'empilement des règles font de l'agriculture un véritable laboratoire des dysfonctionnements du modèle de gouvernance français. Le résultat est aujourd'hui paradoxal : la production nationale recule, les importations augmentent, et la France importe des produits qu'elle interdit de produire sur son propre territoire. Cette situation appelle une décision politique claire, qui ne peut plus être différée.



Cartes de France des signes de qualité - Tous produits, 24 juin 2025

### La diversité alimentaire est au cœur de ce livre blanc. Les Français ont des modes de consommation très différents : repas familiaux, restauration rapide, produits du quotidien ou produits d'exception. La France est-elle aujourd'hui en capacité de produire pour l'ensemble de ces usages, ou certains freins l'en empêchent-ils ?

Ces freins ne sont **ni définitifs ni réducteurs**. Ils tiennent pour une large part à des **normes administratives** et à la **réglementation encadrant la production agricole**.

Le cas de la **volaille** est particulièrement éclairant. **La taille des exploitations constitue un facteur déterminant de productivité**. En France, une exploitation de vingt mille volailles est déjà considérée comme très importante. À l'échelle de nos concurrents internationaux, il faut ajouter **un zéro** pour atteindre la taille moyenne des exploitations. L'écart est donc considérable. Cette situation révèle l'existence de **tabous profondément ancrés**, au premier rang desquels l'idée selon laquelle « **small is beautiful** ». Le modèle du **petit producteur**, du **petit vin**, du « **petit truc** », s'est imposé comme une norme culturelle et politique. Or, cette logique conduit aujourd'hui l'agriculture française dans une **impasse**.

Pourtant, la France dispose de tous les atouts nécessaires. **Les techniques de production sont maîtrisées**, les critiques sont connues et intégrées, les **territoires sont disponibles**, et les **agriculteurs comme les éleveurs sont compétents**. Le principal handicap n'est donc ni technique ni humain, mais bien **la question**

**de la taille**. Celle-ci est freinée par des **représentations politiques** largement diffusées. À cela s'ajoute l'influence de ce que l'on peut qualifier de « **passagers clandestins** » : certaines ONG ou courants écologistes qui ont imposé l'idée que les **mégafarmes** — terme déjà péjoratif en soi — seraient incompatibles avec l'agriculture française. Cette vision relève d'un **déni de réalité et d'une méconnaissance des techniques de production**. L'argument selon lequel les grandes exploitations conduiraient nécessairement à la malbouffe est infondé.

Au contraire, **plus une exploitation atteint une taille critique, plus elle est en capacité de maîtriser ses processus de production**. La taille permet de dégager les revenus nécessaires pour assurer la **traçabilité**, garantir des **conditions sanitaires élevées** et maintenir des **standards de qualité** tout à fait satisfaisants.

### Vous pointez notamment un « culte du petit » et une méfiance vis-à-vis des exploitations ayant atteint une taille critique. Si cette logique perdure, quelles en seront, selon vous, les conséquences pour l'agriculture française ?

Si rien n'est fait, le risque est clair : **la Ferme France continuera de s'appauvrir**.

Une première option consisterait, pour des raisons d'acceptabilité politique ou sociale, à **maintenir artificiellement quelques exploitations** dans les zones les plus difficiles, grâce à des financements publics. Cette solution apparaît toutefois peu soutenable, **au regard de l'état actuel des finances publiques**, et ne constitue pas une réponse structurelle. Une deuxième option serait de laisser se poursuivre l'appauvrissement de l'agriculture française jusqu'à sa **disparition progressive**, plaçant le pays **à la merci des importations**. La France importerait alors des productions de **faible qualité** et renoncerait à son ambition de souveraineté.

La troisième option consiste à **prendre le problème à bras-le-corps**. Cela implique de **lever les obstacles**, plutôt que de multiplier les renoncements, et de permettre enfin à l'agriculture française de produire dans des **conditions optimales**. Concrètement, il s'agit d'offrir aux agriculteurs un **accès suffisant aux moyens de production**, au premier rang desquels figurent **l'eau, les intrants et les semences**. Dans ces conditions, l'agriculture française peut

**gagner en productivité et en efficacité**, et être en mesure de produire sur l'ensemble des segments du marché, y compris de l'**entrée de gamme à des prix acceptables et dans des conditions sanitaires conformes à la réglementation européenne**. Un prix acceptable est à la fois **le prix que le consommateur est prêt à payer et le prix qui permet de rémunérer correctement le producteur**.

La France est pleinement capable d'assurer **l'entrée de gamme et le cœur de gamme**, tout en maintenant, dans la grande tradition gastronomique qui est la sienne, des productions de **très haute qualité** : des poulets de Challans, de la viande de Salers, des blés à forte teneur en protéines, des fromages merveilleux. Ces productions nourrissent la **carte gastronomique française** et constituent également des produits que le pays est **en capacité d'exporter**.

### Dans un contexte de mondialisation marqué par la spécialisation des pays sur certaines productions, comment la France peut-elle préserver un modèle agricole fondé sur la diversité plutôt que sur l'hyper spécialisation ?

Dans ce contexte, **la principale force de la France réside dans sa diversité**. Le pays n'est ni l'Allemagne, ni les États-Unis, ni l'Ukraine. Il dispose d'un potentiel agricole singulier, fondé sur la coexistence de **productions multiples et complémentaires**.

La France bénéficie de **grandes cultures performantes**, avec notamment des **blés de très haute qualité**, à forte teneur en protéines. Elle est également capable de produire du **maïs**, de l'**orge**, ainsi que des **fruits et légumes**. Le pays transforme ses productions laitières, exporte du lait et s'appuie sur une **tradition solide de transformation des produits laitiers**. Parallèlement, le **secteur de l'élevage** a connu des progrès importants, en particulier en matière de **génétique** au cours des dernières années. **L'identité agricole française est indissociable de cette diversité**.

Ce modèle s'oppose à des **schémas de production fortement standardisés**. La France doit, dans ce domaine, demeurer **une exception**, à la fois **productive et gastronomique**. Il est essentiel de **préserver une carte alimentaire inimitable**, dont la valeur est largement reconnue, en France comme à l'international.

### Au-delà de la production agricole, la transformation est souvent présentée comme un levier clé de puissance économique. Comment analysez-vous l'évolution de la situation française, où l'on exporte des matières premières et où l'on importe de nombreux produits transformés ?

Il est essentiel de **maintenir l'élevage, ainsi que les filières fruits et légumes, dans les zones de moyenne montagne**, précisément parce que ces productions doivent pouvoir être **transformées**. Lorsque l'on raisonne en termes de valorisation des produits, la **valeur ajoutée** ne se situe pas uniquement dans la production de la matière première, mais **avant tout dans sa transformation**. C'est cette étape qui permet de **séquestrer la valeur sur le territoire**. La transformation présente de multiples avantages : elle **crée de la valeur**, elle **soutient le secteur primaire** et elle génère des **emplois, souvent qualifiés**. C'est l'ensemble de cet **écosystème productif** qu'il convient de consolider et de déployer.

Cet écosystème existe déjà, au moins en partie. L'exemple de l'entreprise Andros, implantée dans la vallée de la Dordogne, dans le département du Lot, est à cet égard révélateur. Partie d'un ancrage territorial fort, l'entreprise est devenue un champion mondial de l'agroalimentaire, produisant notamment des compotes et des petits pots répondant à une demande forte des consommateurs, à partir de productions souvent **sourcées en France**. La preuve est faite que ce modèle est possible.

## Vous décrivez une remise en cause croissante de l'agriculture française, notamment de la part de certains courants hostiles à la production de masse, à la transformation ou aux grandes entreprises agroalimentaires. Comment expliquez-vous ce discrédit et quels en sont, selon vous, les effets réels ?

Il existe aujourd'hui un courant qui nie la diversité agricole française. Ce courant s'appuie largement sur les peurs et entretient des images d'Épinal : comme nous l'avons dit le petit producteur, le petit vin, le petit village. Or, la réalité des exploitations françaises est bien différente. Certaines fermes demeurent à dimension familiale, d'autres ont atteint une taille plus importante, mais elles restent sans commune mesure avec les très grandes exploitations que l'on trouve en Europe centrale ou en Europe de l'Est.

Il est donc nécessaire de rétablir les faits et d'expliquer que l'agriculture française est respectueuse de l'environnement. Elle est même, probablement, l'une des plus respectueuses au monde. Ce discours doit être porté clairement, face à des représentations caricaturales qui ne correspondent pas à la réalité du terrain.

**“Pour être puissant, il faut produire, et pour être puissant durablement, il faut aussi transformer”**

Il faut également rappeler une évidence : pour être puissant, il faut produire, et pour être puissant durablement, il faut aussi transformer. De ce point de vue, l'existence de grandes entreprises de transformation, notamment dans le secteur des oléoprotéagineux, constitue un atout de souveraineté, et non un handicap.

À un moment donné, il faut aussi vendre et trouver des débouchés. Les besoins alimentaires de l'humanité ne disparaîtront pas. Dans ce contexte, il est préférable que les entreprises qui transforment les produits alimentaires, même lorsqu'elles sont de grande taille, soient françaises plutôt qu'étrangères. Le débat est parasité par des passagers clandestins, hostiles au marché et à la production, qui promeuvent la décroissance comme s'il existait un danger imminent pesant sur le pays, ce qui n'est pas le cas.

Il convient d'affirmer clairement que la puissance de l'agriculture française s'exprime à la fois dans la quantité et dans la qualité des productions, mais aussi dans la capacité du pays à les transformer. Ne nous trompons pas : les discours hostiles à l'agriculture française sont, en réalité, hostiles au marché, au libre-échange et à l'économie de marché dans son ensemble.

Parce que l'alimentation touche à l'intime, ces discours jouent efficacement sur les peurs, en particulier celles des parents concernant la qualité de ce qui est servi à leurs enfants. L'arme de la peur est, dans ce domaine, redoutablement efficace.

Le rôle que nous avons à jouer aujourd'hui est de déconstruire ces arguments, qui sont infondés. En pratique, ces positions font le jeu des importations, souvent composées de produits de moindre qualité. Ces passagers clandestins deviennent ainsi, de fait, les meilleurs alliés des importateurs qui déversent sur le marché français des productions contraires à ses propres exigences.

## Les chiffres récents de la balance commerciale agricole, devenus déficitaires, ont marqué les esprits. À quel moment ces évolutions vont-elles, selon vous, se traduire concrètement dans l'assiette des Français ?

La situation particulière de la balance commerciale alimentaire française s'explique aussi par des éléments conjoncturels.

Premier facteur : les grands ensembles économiques se protègent. Les États-Unis, par exemple, ont recours à des droits de douane à l'entrée de leur marché. Cette année, dans le secteur des vins et spiritueux, les droits de douane décidés par l'administration Trump ont constitué un frein brutal aux exportations françaises.

Deuxième facteur : le conflit avec la Russie, qui a multiplié les initiatives pour évincer la France des marchés africains, notamment sur les grandes céréales. La France fournissait autrefois près de 80 % du blé algérien panifiable ; elle en fournit aujourd'hui moins de 20 %. Cette évolution résulte d'une stratégie assumée de la Russie, qui produit environ 80 millions de tonnes de blé par an et a cherché à chasser les acteurs français d'Afrique. La même politique a été menée en Algérie, au Burkina Faso et au Mali, par une casse des prix du blé ukrainien et russe, au détriment des exportations françaises. Ces stratégies ont fortement réduit les volumes exportés.

Cette situation constitue un véritable drame. L'exportation était l'un des points forts de l'agroalimentaire français et une contribution essentielle au commerce extérieur, en limitant le déficit. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : la France est en train de perdre ses atouts. Il y a trente à quarante ans, elle a perdu une grande partie de son industrie ; elle est désormais en train de perdre son agriculture.

Les conséquences pour les consommateurs français sont directes. Ces phénomènes affaiblissent la Ferme France, réduisent sa capacité de production, tant en quantité qu'en qualité, et limitent la capacité des producteurs à proposer des coûts de production acceptables pour les consommateurs. La France se retrouve ainsi de plus en plus dépendante d'importations peu vertueuses, qui constituent une véritable arme géopolitique pour des pays ayant engagé une stratégie de confrontation globale.

La géopolitique moderne ne se résume plus à la guerre militaire : elle est aussi une guerre d'influence et une guerre des matières premières. L'alimentation est devenue une arme.

**“La géopolitique moderne ne se résume plus à la guerre militaire : elle est aussi une guerre d'influence et une guerre des matières premières. L'alimentation est devenue une arme”**

## Certains pays, comme la Russie, ont fait de l'agriculture un véritable outil géopolitique. La France et l'Europe ne font-elles pas preuve d'une forme de naïveté ou de faiblesse stratégique sur ce sujet ?

L'Union européenne sort d'une quinzaine d'années marquées par une philosophie de la décroissance. Il a fallu attendre le conflit en Ukraine, les tensions géopolitiques et l'utilisation de l'arme économique contre les intérêts européens pour que s'impose enfin une évidence : l'Europe doit être puissante. Elle ne peut pas s'inscrire durablement dans une logique de décroissance, mais doit au contraire assumer une logique de croissance, seule à même de garantir aujourd'hui sa liberté de manœuvre stratégique.

Cette liberté a été gravement menacée, et elle l'est encore, même si c'est de manière peut-être moins immédiate aujourd'hui. Une prise de conscience semble émerger, mais l'Europe est passée tout près du gouffre. Sans la guerre en Ukraine, la philosophie décroissante portée par la Commission européenne, notamment sous l'influence de l'Allemagne et de certains courants écologistes, aurait très probablement continué à affaiblir profondément le continent.

## Pourquoi la France a-t-elle l'air paralysée en matière agricole ?

La paralysie de la France en matière agricole tient d'abord à un corpus de règles qui évolue peu, et lorsqu'il évolue, souvent dans le mauvais sens. Les annonces et promesses politiques se succèdent, mais elles sont rarement suivies d'effets concrets. Cette inertie normative finit par produire un sentiment d'immobilisme profond et d'impuissance alors même que les enjeux économiques, alimentaires et géopolitiques exigeraient des décisions rapides et structurantes.

Mais le phénomène le plus préoccupant réside ailleurs : la norme est aujourd'hui largement construite par les opposants à la production agricole. Il s'agit d'un basculement majeur. Les règles qui encadrent l'agriculture ne sont plus prioritairement élaborées

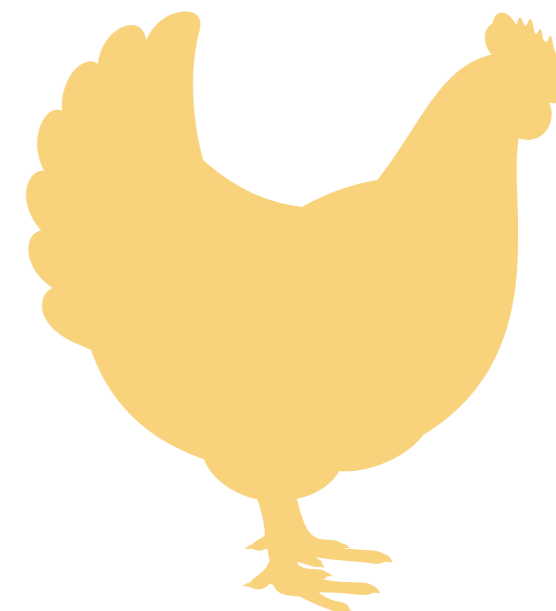
**“En agissant sur le droit, les ONG parviennent à transformer des positions idéologiques en obligations juridiques contraignantes”.**

à partir des réalités de production, des contraintes techniques ou des objectifs de souveraineté alimentaire, mais sous l'influence de forces qui contestent, voire rejettent, le principe même de production alimentaire. C'est une situation d'une extrême gravité.

Cette dynamique relève d'un phénomène bien identifié de capture de la norme. Les ONG ont compris que le levier législatif constituait un instrument d'influence particulièrement puissant, bien plus efficace que le débat public ou la confrontation politique directe. En agissant sur le droit, elles parviennent à transformer des positions idéologiques en obligations juridiques contraignantes. Elles influencent également les juges dont la vocation est aussi de produire du droit à travers la jurisprudence.

Cette capture s'inscrit dans un contexte culturel plus large, marqué par une hostilité diffuse à l'égard du marché, une culture de la défiance vis-à-vis des entreprises, et une valorisation systématique du doute comme principe d'action publique. Peu à peu, ces représentations infusent dans le droit positif, ajoutant un handicap supplémentaire à un secteur déjà fortement contraint.

Le résultat est clair : le droit devient un instrument de restriction progressive de la liberté de produire. Sans interdictions frontales, par accumulation de normes, de contraintes et d'exigences toujours plus complexes, la capacité productive de l'agriculture française se trouve réduite. Cette évolution n'est ni neutre ni accidentelle : elle traduit un rapport de force idéologique qui s'exerce désormais au cœur même de la fabrique de la norme.



# 02

## CONCURRENCE INTERNATIONALE LE BESOIN D'UN RÉALISME POLITIQUE



### Entretien avec Quentin Mathieu

**Il est effectivement très difficile, aujourd'hui, de produire pour une demande de masse en France. (..) Pendant ce temps, certains de nos concurrents européens ont évolué dans un état d'esprit très différent.**

### Les Z'honnivores :

**On décrit souvent la structure agricole française comme atypique, marquée par une grande diversité d'exploitations — PME familiales, structures intermédiaires, grandes exploitations. Comment se compose réellement aujourd'hui le tissu agricole français ?**

### Quentin Mathieu :

La France se structure autour de deux grands types d'activités agricoles : les grandes cultures et l'élevage. Si l'on raisonne en surface agricole utile, environ 55 % des terres sont consacrées aux grandes cultures et 45 % aux surfaces en herbe. À grands traits, la « Ferme France » pourrait donc apparaître comme un pays de céréales et de bovins.

Mais dès que l'on dépasse cette lecture macro, la réalité devient beaucoup plus diverse. **Les structures d'exploitation varient fortement selon les filières.** Les exploitations de maraîchage, par exemple, dépassent rarement 20 hectares en moyenne, tandis que les exploitations de grandes cultures atteignent souvent 80 à 100 hectares. La surface moyenne nationale se situe autour de 60 hectares, mais avec des écarts très importants selon les productions.

**La France présente ainsi une véritable mosaïque agricole.** Les modèles d'élevage illustrent bien cette fragmentation. Les élevages porcins et avicoles sont souvent concentrés et intensifs, tandis que l'élevage bovin peut être extensif, notamment dans le Massif central ou certaines zones herbagères. En montagne, les exploitations laitières sont souvent plus contraintes par le foncier, alors que d'autres territoires disposent de surfaces plus importantes. Cette mosaïque paysagère et productive constitue une singularité française. Toutefois, elle évolue.

On observe un mouvement continu de transformation et de concentration. Certaines zones voient se regrouper les forces productives, tandis que d'autres connaissent une déprise agricole. Cette dynamique est souvent liée à la présence — ou à l'absence — d'un appareil industriel structurant.

Le virage actuel de l'agriculture française va donc vers davantage de rationalisation et de concentration. Ce mouvement est en partie naturel : pour éviter la disparition pure et simple d'exploitations, il est parfois préférable qu'elles soient reprises ou absorbées par des structures plus compétitives, capables de maintenir le capital productif. **La question n'est donc pas celle d'une disparition de la diversité, mais celle de son rééquilibrage face aux impératifs économiques et industriels.**



## Pour accompagner ce mouvement de rééquilibrage et de concentration, faut-il accepter de revoir notre représentation de l'exploitation agricole ? Le débat autour des "méga-fermes" ne révèle-t-il pas un décalage entre l'image que nous entretenons et la réalité économique des exploitations aujourd'hui ?

En France, persiste une image très mystique et mythifiée de l'exploitation agricole : celle d'une ferme familiale, tenue par un propriétaire, son conjoint ou sa conjointe, avec une transmission naturelle aux enfants. Cette représentation reste profondément ancrée dans l'imaginaire collectif. Mais elle correspond de moins en moins à la réalité.

**Les mutations de l'agriculture française ont profondément transformé les modèles d'exploitation.** Aujourd'hui, on observe des structurations capitalistiques plus importantes, parfois avec des apports de capitaux qui ne proviennent pas exclusivement du monde agricole. **Certaines exploitations relèvent désormais d'une logique patrimoniale :** les propriétaires délèguent une partie significative des travaux à des tiers, font appel à des entreprises de travaux agricoles, externalisent la gestion des assolements, de la commercialisation, voire des démarches administratives — déclarations PAC, obligations fiscales, etc.

On a longtemps voulu faire porter à l'agriculteur toutes les fonctions à la fois : agronome, gestionnaire, stratège, commercial, entrepreneur du paysage. Ce modèle atteint

aujourd'hui ses limites. Beaucoup d'exploitants sont désormais de véritables chefs d'entreprise agricole. Les profils se diversifient. Les trajectoires professionnelles sont multiples. L'exploitation agricole ne correspond plus à une figure unique.

**Il faut sortir de l'image d'Épinal — cette vision presque enfantine de "Martine à la ferme" — pour adopter une approche plus pragmatique.**

**Si l'entreprise agricole veut se maintenir et se développer, elle doit être dirigée comme une entreprise.** Dans de nombreux pays européens, notamment en Europe du Nord et de l'Est, cette approche est beaucoup plus acceptée culturellement. En France, le débat reste encore très chargé symboliquement, notamment autour de l'agrandissement des exploitations et de ce que l'on appelle les "méga-fermes". La question n'est pas idéologique : elle est économique. Si l'on veut préserver le capital productif, il faut accepter que les structures évoluent.

## On parle beaucoup de souveraineté agricole, notamment depuis la guerre en Ukraine. On parle moins de souveraineté agroalimentaire. La France dispose-t-elle encore d'un outil industriel suffisamment solide pour transformer, distribuer et valoriser sa production ?

Le débat public se concentre beaucoup sur l'amont agricole et beaucoup moins sur l'aval. Or, **l'industrie agroalimentaire est un secteur clé de l'économie française.** Certes, son poids dans le PIB est inférieur à celui de secteurs à très forte valeur ajoutée comme l'armement ou l'industrie lourde, mais elle demeure **l'un des tout premiers employeurs du pays**, parfois même le premier selon certains critères. En France, 98 % des entreprises agroalimentaires sont des TPE ou des PME. Les 2 % restants correspondent à des groupes de grande taille, souvent fortement tournés vers l'export. Ce tissu est donc polarisé : d'un côté, un maillage dense de petites entreprises, ancrées dans les territoires et essentielles à l'activité locale ; de l'autre, quelques grands groupes qui concentrent l'essentiel du poids économique du secteur.

**“Les grandes entreprises de l'agroalimentaire représentent 2% des sociétés du secteur mais plus de 50% des emplois salariés, 60 % du chiffre d'affaires et près de 70 % de la valeur ajoutée”.**

**Autrement dit, la vitalité territoriale repose largement sur les petites structures, mais la puissance économique du secteur dépend principalement d'acteurs de dimension internationale.** Sur le plan industriel, le secteur a longtemps fait preuve de résilience. Après la crise de 2007-2008, il a connu une phase de restructuration et de consolidation, puis une stabilisation entre 2015 et la période pré-Covid. On observait même un début de réindustrialisation, avec des créations nettes d'entreprises. La situation s'est cependant retournée depuis la guerre en Ukraine. Crise énergétique, contraction des débouchés à l'export, durcissement des relations commerciales avec des marchés clés comme la Chine ou les États-Unis, effets du Brexit, tensions sur les matières premières, difficultés de recrutement : l'accumulation des chocs a profondément fragilisé le secteur.

**Depuis la fin de l'année 2024 et le début de 2025, la tendance s'inverse : on recommence à perdre des sites industriels, le nombre de fermetures dépassant celui des créations.** C'est un signal préoccupant. L'industrie agroalimentaire, jusque-là relativement préservée des mouvements de désindustrialisation, pourrait à son tour entrer dans une phase de recul.

## La France exporte des matières agricoles et importe des produits transformés : est-ce un signe d'affaiblissement ?

Oui, car la **transformation est le cœur de la compétitivité**. Produire des matières premières ne suffit pas : c'est dans la seconde et la troisième transformation que se crée la valeur. Or, sur plusieurs segments, **la France souffre d'un déficit d'outils industriels intermédiaires**. Cela se traduit par des situations paradoxales. Prenons l'exemple du blé tendre : la France est largement autosuffisante en production de farine, mais une partie importante des farines vendues en grande distribution est ensachée en Allemagne. La matière première est française, mais la valeur ajoutée de conditionnement et de transformation intermédiaire nous échappe, même logique pour les tomates d'industrie.

Le phénomène est encore plus visible dans l'élevage. Nous exportons des animaux sur pied pour qu'ils soient abattus et transformés hors de nos frontières - en Belgique ou en Allemagne notamment - avant de revenir sur notre marché. **Dans tous ces cas, la matière première est française, mais la valeur ajoutée industrielle est captée ailleurs**, ce qui est absolument anormal.

## La liberté alimentaire et la diversité dans l'assiette supposent-elles une liberté et une capacité productives en amont ?

Oui, et c'est précisément là que se situe aujourd'hui le problème français. Il n'existe pas "d'homo alimentarius" moyen en France : chaque consommateur a ses habitudes et ses préférences. **Mais il demeure en France un attachement au terroir et à la figure de l'agriculteur**. Ce lien existe encore, même s'il est plus distant qu'autrefois : beaucoup de consommateurs ne savent plus reconnaître certaines différences entre légumes, certains n'ont jamais vu d'animaux sur pied, d'autres s'étonnent de pratiques d'élevage.

Nous faisons alors face à un véritable enjeu primaire de production et de capacité d'adaptation aux marchés. Le consommateur français veut aussi des produits très ciblés, souvent premium : pour la volaille, du blanc ; pour le bœuf, de l'entrecôte, de la côte de bœuf ou du steak haché. Il en va de même pour le porc ou les autres produits carnés.

Cette spécialisation de la demande crée des déséquilibres. L'exemple du poulet est particulièrement révélateur. Un poulet sur deux consommé en France est aujourd'hui importé (52,4 % en 2025). Nous produisons environ 1,7 million de tonnes équivalent carcasse et nous en consommons 2,2 millions. Dans les années 1990, la situation était quasiment inversée : nous produisons 2,2 millions de tonnes pour une consommation de 1,7. Cela signifie que, progressivement, à la liberté d'entreprendre et à la liberté de production en amont se sont superposées des contraintes de plus en plus importantes. Cette superposition a provoqué un glissement linéaire vers une perte de production. Certes, des facteurs conjoncturels ont également joué - crises économiques, épisodes de grippe aviaire - mais, dans le même temps, la consommation de volaille était multipliée par près de trois. Nous avons donc inversé **les rapports de force alors même que nous disposions du tissu productif nécessaire pour répondre à cette demande**. Le véritable

enjeu sociétal consiste aujourd'hui à redonner des marges de manœuvre à l'entrepreneuriat agricole et à la production amont afin de mieux coller à la demande alimentaire des Français. Il n'est pas normal que la première puissance agricole européenne atteigne des niveaux d'importation de 50 %, 60 %, voire 80 % sur certains segments. En restauration hors domicile, près de 80 % des poulets sont importés. En viande bovine, on atteint environ 60 %, alors même que la France possède le premier cheptel bovin d'Europe.

Il existe aujourd'hui un problème d'ajustement - ou plutôt de désajustement - entre ce que produit la Ferme France et ce que consomment les Français.

## La France doit aujourd'hui répondre à une demande de masse sur certains segments alimentaires, notamment sous l'effet de la contraction du pouvoir d'achat et de la standardisation des portefeuilles produits. Or notre modèle productif semble davantage structuré autour du premium que de la massification compétitive. La France est-elle encore en capacité de répondre efficacement à ces marchés de volume ?

Il est effectivement très difficile, aujourd'hui, de produire pour une demande de masse en France. Et chacun a, d'une certaine manière, apporté sa pierre à cette situation : les pouvoirs publics comme les consommateurs. Pendant ce temps, certains de nos concurrents européens ont évolué dans un état d'esprit très différent.

**Prenons l'exemple de la Pologne**. Lorsqu'elle intègre l'Union européenne au début des années 2000, elle est très en retard. Elle bénéficie des aides européennes, notamment du premier pilier de la PAC, orientées vers la modernisation et l'investissement. En vingt ans, la transformation est spectaculaire. D'un commerce agroalimentaire quasi à l'équilibre, la Pologne dégage aujourd'hui un excédent supérieur à quinze milliards d'euros, principalement dans le commerce intra-européen. Le choix stratégique a été clair : nourrir les marchés européens intégrés. Les Polonais ont massifié l'offre, développé leurs élevages de bovins et de volailles, structuré leur appareil productif. Et ce qui est frappant, c'est qu'ils l'ont fait sans renoncer à la qualité. Dans la restauration hors domicile, lorsque vous consommez des filets ou des tenders de poulet polonais, ce sont des produits 100 % filet, pas des produits recomposés de moindre qualité. Ils sont capables de répondre à la fois aux exigences de prix et de qualité sur des marchés de masse.

Prenons un second exemple : le tartare en restauration. Il est omniprésent sur les cartes des bistros. Or une partie de ces tartares est préparée en Pologne, dans des ateliers réfrigérés parfaitement équipés, puis livrée en France prête à servir. Ils sont bons, conformes aux attentes des consommateurs, et économiquement compétitifs

On observe un phénomène comparable à ce que l'on décrit aujourd'hui pour la Chine dans l'industrie : une hypercompétitivité sur des produits techniquement maîtrisés et adaptés aux attentes du marché.

Il faut donc une prise de conscience. **La France demeure une grande puissance agricole, avec une agriculture vertueuse et des pratiques exigeantes**. Il ne s'agit pas de renier les avancées environnementales ou qualitatives - il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. **Mais il faut regarder la réalité en face : nous sommes concurrencés, parfois battus, sur des segments de qualité**. En restauration, combien de bavettes ou d'entrecôtes proviennent d'Allemagne ou d'Irlande ? Ce ne sont pas des produits bas de gamme. Ce sont des viandes mûries, travaillées selon les standards attendus en termes de tendreté, de persillage et de conformité aux attentes du consommateur.

La France dispose du premier cheptel bovin d'Europe et d'une grande diversité de races. Cette diversité est une richesse patrimoniale. Mais en matière de productivité et de standardisation pour des marchés de masse, elle peut aussi constituer un handicap. Nous n'avons pas toujours des « Rolls-Royce » de la productivité bovine. Le même constat vaut pour le lait. La France est un grand pays laitier, fier de ses AOP et IGP - Salers, Cantal, Comté. Mais la productivité moyenne par vache est nettement plus élevée aux Pays-Bas ou en Allemagne, où les troupeaux sont génétiquement sélectionnés sur un nombre restreint de races optimisées pour la performance.

On voit donc le décalage : notre diversité est une force patrimoniale et gastronomique. Mais sur les marchés de masse, elle peut devenir un facteur de moindre compétitivité si elle n'est pas compensée par une reconnaissance claire de la qualité ou par un différentiel hors-prix suffisamment valorisé. Dans un monde globalisé, où il faut répondre à une demande de masse, le culte du « petit » et du produit d'exception peut devenir une faiblesse. Et je le dis en étant moi-même corrézien, profondément attaché à un territoire rural et aux valeurs du terroir. Ce n'est pas une posture idéologique. C'est un constat économique.

**La réalité des marchés mondiaux est celle de marchés standardisés, largement "commoditisés"**. On peut défendre des vertus (le bio, le local) et il faut le faire, car il existe un marché pour ces produits. Il y a une demande réelle et légitime. Mais il ne faut pas se raconter d'histoire. On ne vivra pas en autarcie. On ne pourra pas fermer les frontières et ignorer les flux internationaux. La mondialisation existe, et elle structure les échanges. Un exemple très parlant est celui de la tentative d'installation d'une pisciculture de saumon en Nouvelle-Aquitaine. Le projet a suscité des manifestations, parfois de personnes extérieures au territoire concerné. Pourtant, la France n'a jamais autant consommé de saumon. Notre déficit sur ce produit est abyssal. Nous consommons du saumon importé, souvent accompagné de riz importé et d'avocats importés. Nous avons la possibilité de produire sur notre territoire pour répondre à cette demande. Et nous renonçons.

Il existe des réticences sociétales fortes, des freins culturels, et une forme de frilosité politique. Y compris chez certains représentants locaux. Je ne comprends pas toujours que des maires ne prennent pas position pour réimplanter de l'industrie sur leur territoire. Il y a en France un problème d'image de l'industrie. On ne parle pas assez de la nécessité de la réenchanter. Or nous avons besoin d'industrie sur les territoires pour maintenir l'emploi, la production et la capacité d'agir. Beaucoup d'élus redoutent les oppositions,

les contentieux, les mobilisations locales. La tentation est d'éviter les projets pour ne pas fragiliser un mandat. Mais ce choix a un coût : celui de la dépendance et de l'affaiblissement productif.

## Selon vous, l'exception culturelle française et le positionnement haut de gamme ne suffisent plus à compenser notre difficulté à produire pour les marchés de masse. Le pari de la qualité peut-il encore constituer un modèle économique viable pour l'agroalimentaire français ?

L'exception culturelle française et le positionnement haut de gamme ne compensent absolument pas notre difficulté à produire. Si l'on veut analyser froidement la situation, faisons un raisonnement d'économiste de base : si je fais de la qualité, je produis davantage de valeur ajoutée. Regardons donc la trajectoire de la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire française.

**Or les faits sont clairs : la France produit aujourd'hui moins de valeur ajoutée que l'Allemagne dans l'agroalimentaire.**<sup>[5]</sup> En production agricole également, nous avons régressé. Nous étions parmi les premiers ; nous avons été progressivement déclassés. L'Italie est passée devant nous. L'Espagne également. L'Allemagne nous rattrape en valeur ajoutée agricole. Cela signifie qu'il existe un décrochage. D'autres nations parviennent à générer davantage de valeur ajoutée que nous, y compris sur des segments que nous pensions maîtriser.

L'exemple italien est particulièrement éclairant. Les Italiens nous en disent beaucoup sur la manière dont on peut valoriser une culture gastronomique. L'Italie fonctionne comme une marque - au sens presque symbolique du terme. C'est un état d'esprit : le slow food, la valorisation des produits, une identité culinaire forte. Et cette marque cartonne à l'international. Prenons un exemple simple : quel est l'aliment que l'on trouve partout dans le monde ? La pizza. On peut en consommer au fin fond de l'Inde comme en Amérique latine. Bien sûr, elle n'est pas toujours réalisée avec des ingrédients italiens, mais le modèle italien s'est diffusé mondialement. Essayons de trouver un bœuf bourguignon au fin fond d'un pays éloigné : ce n'est pas possible. Cela dit quelque chose de notre capacité - ou de notre incapacité - à transformer notre exception culturelle en puissance économique globale.

**“La France n'a pas réussi à transformer son exception culturelle en matière agroalimentaire en instrument de puissance économique globale”**

## Si l'affaiblissement agricole et agroalimentaire que vous décrivez se poursuit en France, quelles pourraient être les conséquences concrètes sur la diversité et l'offre alimentaire proposées aux Français ?

Les phénomènes de rupture commencent déjà à apparaître en France, même s'ils restent sporadiques. Ce sont des signaux faibles, mais révélateurs.

Prenons l'exemple des œufs. On observe régulièrement des rayons partiellement vides. Pourtant, la consommation d'œufs augmente, car il s'agit d'une protéine relativement bon marché, notamment dans un contexte où les prix de la viande ou d'autres produits ont fortement progressé. Les Français commencent ainsi à entrevoir ce que signifie une tension d'approvisionnement. Nous avons été habitués pendant des décennies à l'abondance. Nous avons rarement connu de véritables pénuries.

**Un exemple éclairant est celui du Royaume-Uni. Historiquement, avec les Corn Laws** - ces lois protectionnistes britanniques en vigueur de 1815 à 1846, qui taxaient lourdement les importations de céréales pour protéger les propriétaires terriens, avant d'être abrogées par le Premier ministre Robert Peel sous la pression de la famine irlandaise et du mouvement libre-échangiste - puis l'ouverture progressive de son économie agricole, le pays a largement délégué son alimentation aux marchés mondiaux. Lors du Brexit et de sa mise en œuvre effective, le Royaume-Uni s'est retrouvé confronté à des pénuries plus marquées que celles que nous connaissons en France : fruits et légumes, produits laitiers, produits frais et périssables, confrontés à des

blocages logistiques, à des difficultés douanières, à des retards d'acheminement. Les Britanniques ne sont évidemment pas morts de faim. Mais les études économiques montrent qu'après le Brexit, l'alimentation est devenue à la fois plus chère et moins diversifiée. **C'est un enseignement important : la dépendance logistique et commerciale fragilise la diversité réelle de l'offre.**

Un tel scénario pourrait concerner la France si l'affaiblissement productif se poursuivait. Il existe par ailleurs un paradoxe contemporain. La consommation hors foyer et la livraison à domicile progressent fortement. Les plateformes atteignent des parts de marché qui dépasseront bientôt les 10 %, alors qu'elles représentaient à peine 4 ou 5 % il y a quelques années. Nous avons l'illusion du choix. Sur une application, nous pouvons commander burger, pizza, asiatique, thaï, et avoir le sentiment d'une diversité infinie. Mais lorsque l'on analyse la chaîne d'approvisionnement, on constate une forte standardisation. Les fournisseurs sont souvent les mêmes, les produits similaires, les bases industrielles identiques. La diversité perçue ne correspond pas toujours à une diversité productive réelle. Autrement dit, on peut conserver l'apparence de la diversité tout en réduisant progressivement la base productive qui la rend possible.



### PARTIE 3

# LA PRODUCTION ALIMENTAIRE FRANÇAISE MENACÉE PAR DES MOUVEMENTS MILITANTS

# 01 LES CAMPAGNES D'INFLUENCE ANTI AGRICOLES ET LEURS IMPACTS SUR LA DÉMOCRATIE ET LA COMPÉTITIVITÉ



Par Caroline Rayol  
Les opinions exprimées par Caroline Rayol  
n'engagent pas la société ADIT

## 1. L'EUROPE, ACTEUR CENTRAL DE L'AGENDA MONDIAL : UNE CIBLE PRIORITAIRE DE L'INFLUENCE

Lorsqu'un secteur ou un pays, guidé par des intérêts économiques, cherche à façonner un environnement d'affaires à l'échelle mondiale, l'Union européenne constitue une cible prioritaire. Son rôle déterminant dans la définition des normes internationales, mais aussi dans l'orientation des tendances culturelles et sociétales, lui confère un pouvoir d'« agenda setting » unique.

Le niveau élevé d'éducation et de vie des citoyens européens fait de l'Europe un terrain particulièrement propice aux stratégies d'influence, notamment en matière de normes. D'une part, les débats ne portent plus prioritairement sur l'accès aux biens et aux services, mais sur les modalités de leur production. Le bien-être animal en constitue un exemple emblématique. D'autre part, l'accès généralisé à l'information conduit de nombreux citoyens à penser maîtriser des sujets complexes et à se sentir légitimes pour formuler une opinion.

Or, les enjeux contemporains sont de plus en plus complexes et exigent de notre part une forme d'humilité. Dans ce contexte, certains délèguent leurs jugements à des acteurs perçus comme légitimes ou moralement irréprochables. La répétition de certains récits contribue alors à leur conférer un statut de vérité implicite, indépendamment de leur robustesse scientifique. Les **stratégies d'influence tirent ainsi leur efficacité de leur capacité à occuper durablement l'espace cognitif et symbolique du débat public.**

Un autre facteur renforçant l'attractivité de l'Europe comme terrain d'influence réside dans une tendance marquée à **privilégier l'idéologie au détriment de la science.** Le débat sur la taille des exploitations agricoles en est une illustration : le « petit » est souvent perçu comme vertueux, tandis que le « grand » est assimilé à des pratiques négatives. Cette vision est réductrice. En réalité, les performances environnementales, sociales ou économiques d'une exploitation dépendent de nombreux paramètres, et non de sa seule taille.

Le marketing des produits agricoles illustre également cette logique émotionnelle. Une tomate récoltée à la main est valorisée positivement dans l'imaginaire collectif, sans réelle réflexion

sur les conditions concrètes de production. La représentation est souvent poétique plutôt que pragmatique. Or, dans les faits, l'agriculteur qui récolte manuellement est soumis à des conditions de travail bien plus contraignantes que celui qui utilise des équipements mécanisés.

Enfin, influencer l'Union européenne revient à influencer simultanément 27 États membres. Cela représente un marché de près de 450 millions de consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat élevé, et un effet de levier réglementaire considérable. L'ensemble de ces facteurs fait de l'influence au sein de l'Union européenne un investissement à la fois particulièrement rentable et quasiment incontournable pour tout secteur ou pays cherchant à peser sur les dynamiques mondiales.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que **de nombreuses ONG et think tanks aient acquis des financements étrangers considérables**, leur conférant un pouvoir d'influence important en Europe, notamment en instrumentalisant les biais idéologiques de la société. Ce faisant, elles contribuent à façonner la définition de ce qui est considéré comme une agriculture respectueuse – ou non – de l'environnement.

## 2. LA CRÉDIBILITÉ ASYMÉTRIQUE DES ONG ET SES EFFETS SUR LE DÉBAT PUBLIC

Les **ONG sont largement perçues comme des défenseurs du bien commun.** À ce titre, leurs prises de position bénéficient d'un haut niveau de confiance de la part des citoyens. Les études et rapports qu'elles publient suscitent peu de méfiance, contrairement à ceux émanant d'acteurs industriels, souvent perçus comme prêts à privilégier le profit, y compris au détriment de l'environnement ou de la santé publique. Ce schéma illustre **un biais cognitif répandu dans certains pays européens**, particulièrement en France : **l'industriel est assimilé au « camp du mal », tandis que l'ONG est spontanément associée au « camp du bien ».**

Cette perception confère aux ONG un pouvoir d'influence largement supérieur à celui d'autres acteurs auprès des principaux relais d'opinion : décideurs politiques, journalistes, leaders d'opinion, mais aussi électeurs et consommateurs. Leur discours bénéficie d'une légitimité morale qui facilite sa diffusion et limite sa remise en question.

Or, les sujets traités sont souvent complexes et hautement techniques, qu'il s'agisse de l'acétamipride, de la gestion de l'eau, des OGM ou des produits phytosanitaires. Compte tenu du niveau élevé de confiance accordé aux ONG et par souci de simplicité intellectuelle, citoyens et relais d'influence tendent à reprendre leurs récits et positions sans approfondir l'analyse ou confronter les sources.

Le débat autour de la consommation de viande constitue un exemple particulièrement révélateur. Le discours dominant affirme qu'il faudrait consommer moins de viande, ou que la population en consomme de moins en moins, notamment pour des raisons liées au bien-être animal. Ces deux affirmations sont pourtant discutables. D'une part, le consensus médical reconnaît que l'organisme humain a besoin, dans certaines proportions, de protéines d'origine animale pour un développement et un fonctionnement équilibrés. D'autre part, les données statistiques montrent que la consommation de viande en Europe par habitant a même augmenté en 2024 par rapport à 2023<sup>[52]</sup>. Néanmoins, ce récit est largement relayé dans les médias et est perçu comme moralement bon, permettant à ceux qui le portent de « signaler » leur vertu.

Une autre illustration de la légitimité accordée à certaines **ONG réside dans leur présence récurrente au cœur des documentaires diffusés en prime time.** Elles y sont fréquemment invitées à fournir des chiffres, des analyses et des études qu'elles ont elles-mêmes produites. Elles se substituent ainsi de facto aux agences de l'Etat, pourtant financées par les citoyens et chargées de collecter et d'analyser des données selon des méthodologies robustes et scientifiquement rigoureuses.

En maîtrisant l'agenda politico-médiatique, l'espace du contradictoire est réduit, marginalisant les positions qui s'écarteraient du consensus moral préalablement établi. Il devient particulièrement difficile pour un responsable politique, un journaliste ou une entreprise de s'écarter du discours dominant sans s'exposer à un coût réputationnel élevé, qu'il s'agisse d'une perte de crédibilité, d'électeurs ou d'audience.

Il est encore plus **risqué d'adopter une posture critique à l'égard de certaines ONG** ou de s'interroger publiquement sur leurs motivations. Il en résulte **une forme d'autocensure généralisée**, peu de journalistes s'intéressent à comprendre l'origine de leurs financements.

Cette asymétrie de crédibilité produit également des effets très concrets sur le terrain, allant jusqu'à une forme de tolérance implicite à des actions pourtant contraires au droit commun. Certaines ONG bénéficient d'un tel capital moral qu'elles peuvent s'introduire dans des propriétés privées sans que cela n'entraîne de sanctions proportionnées ni de condamnation publique claire.

Les intrusions de militants dans des centrales nucléaires exploitées par EDF en constituent une illustration particulièrement préoccupante, compte tenu des enjeux critiques de sécurité. De même, certains groupes agro-industriels ont fait l'objet d'intrusions sur des sites privés associées à des mises en scène médiatiques assumées, visant à délégitimer leurs activités. Dans les deux cas, **la transgression du droit de propriété et des règles de sécurité apparaît largement justifiée, voire banalisée**, au nom de la « cause défendue ». La légitimité morale attribuée

à certaines ONG tend à les placer de facto au-dessus des contraintes juridiques ordinaires.

Cette asymétrie de crédibilité est renforcée par un déficit structurel de transparence concernant le financement de certaines ONG. Il est en effet souvent difficile, voire impossible, d'identifier clairement leurs financeurs finaux et, par conséquent, les intérêts qu'elles peuvent poursuivre.



## 3. L'ORIGINE DES FINANCEMENTS DES ONG, UN ANGLE MORT DU DÉBAT

Les ONG, think tanks, associations ou fondations constituent des vecteurs d'influence particulièrement efficaces pour tout secteur économique ou tout État cherchant à façonner des normes, soit afin de créer un environnement réglementaire favorable, soit pour déstabiliser des concurrents. Leur efficacité repose sur un mécanisme central : **l'influence indirecte.**

Il s'agit de la capacité à orienter les décisions publiques sans apparaître comme un acteur directement intéressé par leurs conséquences économiques ou stratégiques. Lorsque l'identité des financeurs n'est pas clairement identifiée, ces organisations disposent d'un pouvoir d'influence d'autant plus élevé qu'il est dissocié de toute intention apparente. Cette opacité confère à l'action d'influence une efficacité supérieure à celle d'un lobbying direct, immédiatement perçu comme intéressé.

À titre d'illustration, quel serait l'effet d'un plaidoyer mené ouvertement par un pays concurrent en faveur de l'interdiction des organismes génétiquement modifiés ? Une telle démarche ne serait-elle pas perçue comme intéressée et, à ce titre, largement rejetée dans le débat public européen ? À l'inverse, que se passerait-il si ce même objectif était poursuivi de manière indirecte, par le financement d'une fondation qui soutient elle-même une ONG portant ce discours sans que l'origine réelle de l'initiative n'apparaisse ? L'acceptabilité sociale serait alors considérablement renforcée, notamment lorsque l'argumentaire mobilise le principe de précaution ou la protection des citoyens face à des industriels présentés comme mal intentionnés.

L'influence indirecte est d'autant plus puissante qu'elle s'appuie sur des **causes présentées comme moralement irréprochables et relevant de l'intérêt général**. En se positionnant du côté du « juste » ou du « protecteur », ces acteurs s'approprient un capital symbolique qui verrouille le débat en amont.

Le contrôle du récit est ainsi structurellement asymétrique : ceux qui mobilisent l'argument moral imposent les termes du débat, tandis que les positions contradictoires sont disqualifiées avant même d'être examinées. Par ailleurs, les cibles des ONG se retrouvent placées dans une posture défensive, privées de la maîtrise de leur propre agenda. Au lieu de porter le débat sur les moyens de rendre l'agriculture plus compétitive, celui-ci se focalise sur les normes environnementales. Ce mécanisme d'influence indirecte est rendu possible par une opacité structurelle du financement des ONG. Dans de nombreux cas, les fondations qui financent des ONG sont elles-mêmes alimentées par d'autres fondations, créant des chaînes de financement complexes et difficilement lisibles.

À ce jour, il n'existe **aucune étude publique permettant d'identifier de manière consolidée le montant total des financements des ONG actives au sein de l'Union européenne**, toutes sources confondues. Si certaines données sont disponibles concernant les subventions publiques européennes ou nationales, aucune institution ne dispose d'une vision exhaustive intégrant les financements privés, les apports de fondations, les dons d'entreprises ou les financements en provenance de pays tiers. Cette absence de consolidation est d'autant plus problématique qu'il est impossible de déterminer quelle part de ces financements provient de l'étranger.

Cela n'est guère surprenant, dans la mesure où de nombreuses ONG influentes dans le lobbying agricole au niveau européen ne rendent publiques aucune donnée financière. Certaines ne mettent même pas de rapport financier à disposition sur leur site internet ; d'autres se contentent de publier le montant global des fonds reçus ; d'autres encore ne divulguent que la liste des fondations contributrices, sans indiquer les montants versés par chacune d'elles. Bien entendu, ces pratiques sont légales. Toutefois, elles interrogent dès lors que ces ONG se montrent particulièrement exigeantes à l'égard de la transparence des acteurs industriels, tout en ne s'appliquant pas à elles-mêmes les principes qu'elles promeuvent. Pourquoi ? Cette question est essentielle pour l'intégrité du débat public européen.

Cette opacité est rendue possible par manque d'un cadre réglementaire. Consciente de cette lacune, l'Union européenne a engagé des travaux visant à établir **un cadre de transparence de l'influence étrangère**, souvent désigné sous l'appellation de Foreign Interference ou Foreign Agents Directive. Ce projet vise à renforcer la transparence des entités recevant des financements de pays tiers lorsqu'elles mènent des activités de représentation d'intérêts ou d'influence sur les politiques publiques. Il s'agirait d'une première tentative de réponse structurelle à l'opacité actuelle. Toutefois, ce cadre n'est pas encore en vigueur et fait l'objet de débats et d'oppositions importantes, notamment de la part de certaines ONGs qui y voient un risque de stigmatisation. En l'absence de ce dispositif, **le financement des ONG demeure un angle mort du débat public européen**, malgré son rôle central dans la structuration des normes, des récits et des choix politiques.

Ce sujet revêt une importance d'autant plus grande que les montants versés chaque année par des fondations étrangères à certaines ONG actives au sein de l'Union européenne sont

particulièrement élevés. À titre d'exemple, une seule fondation — l'European Climate Foundation — dont la majorité des ressources provient de financeurs extra-européens, a versé en 2024 pas moins de 156 millions d'euros à des ONG actives dans l'UE. Un think tank a, pour sa part, reçu la même année plus de 15 millions d'euros de fondations, dont la quasi-totalité était d'origine étrangère.

À titre de comparaison, selon les données compilées par LobbyFacts, le Copa-Cogeca, principal syndicat agricole européen souvent présenté comme un puissant lobby, aurait disposé cette même année d'un budget compris entre 800 000 et 900 000 euros.

Un cas est particulièrement révélateur : celui de la branche européenne d'une ONG américaine très active dans le débat public et réglementaire environnemental au sein de l'Union européenne. Fait encore relativement rare, cette organisation publie des informations financières permettant d'identifier l'origine et le montant des financements au niveau des fondations contributrices, sans toutefois donner accès à l'identité des donateurs finaux.

Selon son rapport financier, elle a perçu près de 5 millions d'euros de recettes en 2023. L'étude des comptes montre que 3,2 millions d'euros proviennent de fondations privées, dont 1,83 million d'euros issus de fondations établies hors de l'Union européenne. Sur les 14 fondations contributrices, 10 sont étrangères, dont 7 basées aux États-Unis. Si l'on intègre dans cette analyse le rôle de l'European Climate Foundation — dont la majorité des ressources provient elle aussi de financeurs extra-européens — la part des financements émanant de fondations véritablement européennes dans le budget de cette ONG américaine se réduit à 244 383 euros. Quant aux dons individuels, souvent présentés comme un indicateur d'ancrage citoyen, ils ne représentent que 24 973 euros.

**Ces ordres de grandeur interrogent quant à la nature, l'origine et la légitimité démocratique des influences à l'œuvre dans l'élaboration des politiques publiques européennes.**

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel dans la vitalité du débat public européen et soulèvent des préoccupations légitimes. Le propos n'est donc pas de questionner leur engagement ni la pertinence des causes qu'elles défendent, mais d'examiner les conditions de transparence, de traçabilité des financements et de symétrie des exigences applicables à l'ensemble des acteurs participant à la formation des politiques publiques.

En l'absence d'un cadre réglementaire, le financement des ONG actives dans l'espace européen demeure un angle mort. Or, compte tenu de leur rôle croissant dans la production des normes et des récits, **cette absence de transparence constitue un enjeu démocratique majeur.**



#### 4. SOUS L'INFLUENCE CACHÉE, LA DÉMOCRATIE SE FRAGILISE

L'opacité des financements des ONG soulève une question légitime : d'où proviennent les orientations stratégiques qui structurent le débat public européen ? Les choix réglementaires adoptés génèrent-ils un réel impact positif pour l'environnement ? Et quel est leur **effet sur la compétitivité ainsi que sur la durabilité des filières agricoles européennes ?**

Dans une démocratie fonctionnelle, l'influence des différents acteurs du débat public devrait être régie par des règles de transparence égales pour tous. Cependant, **l'opacité entourant le financement de certaines organisations crée une asymétrie structurelle**. D'une part, les acteurs industriels, soumis à des obligations strictes de déclaration lorsqu'ils interviennent directement dans le processus décisionnel, voient leur parole fragilisée. D'autre part, d'autres acteurs bénéficient d'un capital de crédibilité important sans être soumis aux mêmes exigences. Cette dissymétrie réduit la pluralité des points de vue et nuit à la qualité du débat démocratique.

Les enjeux deviennent encore plus sensibles lorsque les financements proviennent de pays tiers. Dans ce contexte, des questions de souveraineté démocratique et d'autonomie stratégique se posent : dans quelle mesure des acteurs non européens influencent-ils l'orientation de décisions politiques majeures pour l'Union, même lorsque ces financements sont présentés sous forme de mécénat, prétendument désintéressé ?

Lorsque des positions normatives sont portées par des organisations qualifiées d'« indépendantes » ou de « désintéressées », les choix politiques risquent de se transformer en impératifs moraux. L'opacité des financements contribue à cette dépolitisation des décisions. Ce qui devrait être le fruit d'un arbitrage démocratique est présenté comme une évidence, hors du champ du débat, privant ainsi les citoyens de leur capacité à délibérer.

Enfin, cette opacité des financements des ONG participe à **la radicalisation et à la polarisation du débat public**. En l'absence d'informations claires sur les origines des financements et des intérêts en jeu, les positions se cristallisent souvent autour de lignes idéologiques simplifiées. Les ONG, perçues comme des défenseurs du bien commun et de causes moralement positives, trouvent un soutien spontané auprès des publics plutôt situés à gauche du spectre politique. De leur côté, les acteurs industriels sont souvent associés à des intérêts économiques et soutenus par des sensibilités plus libérales ou conservatrices. Cette division binaire réduit la complexité des enjeux à une confrontation entre camps opposés.

Dans un tel climat polarisé, et face à des enjeux techniquement complexes, **le débat public se déplace du registre rationnel vers un registre émotionnel**. Par confort intellectuel ou adhésion idéologique, les positions sont adoptées non pas sur la base d'une évaluation critique des faits, des données scientifiques ou des impacts réels des politiques proposées, mais en fonction de l'identité perçue des acteurs qui les défendent. Bien que ce phénomène soit compréhensible, il affaiblit la capacité collective à aborder les enjeux publics de manière éclairée et nuancée.

Ces dérives **fragilisent à la fois la gouvernance démocratique et la compétitivité des secteurs économiques européens**. L'agriculture, en particulier, subit une pression normative accrue qui entraîne une hausse des coûts de production. Un secteur agricole affaibli produit moins de valeur ajoutée, réduit sa contribution à l'emploi, à l'investissement et aux recettes fiscales, et prive ainsi d'autres secteurs économiques des ressources dont ils dépendent. Une agriculture qui ne parvient plus à se développer ne peut plus jouer pleinement son rôle de moteur économique.

#### 5. L'INFLUENCE DES ONG SUR LA COMPÉTITIVITÉ AGRICOLE

Au fil des décennies, l'Union européenne a construit des filières agricoles productives, structurées et diversifiées, capables d'assurer la sécurité alimentaire du continent tout en contribuant à l'approvisionnement de pays tiers. Cet équilibre — performance économique, autonomie stratégique et capacité d'exportation — constitue un socle de puissance agricole aujourd'hui soumis à des tensions croissantes.

Ce socle productif est affecté par l'influence croissante de certaines organisations non gouvernementales disposant d'une forte **capacité de mobilisation sur l'élaboration des politiques agricoles et environnementales**. Leurs campagnes ont contribué à orienter progressivement le cadre normatif vers des exigences toujours plus restrictives à l'égard des capacités de production. Notamment des leviers structurants tels que les OGM, l'irrigation et le stockage de l'eau, l'usage des produits phytosanitaires et des néonicotinoïdes, les modes de production et de transport dans l'élevage, la taille des exploitations ou encore les biocarburants.

Au-delà de la remise en cause de technologies existantes, ces orientations **restreignent les perspectives d'innovation** en complexifiant l'expérimentation, l'évaluation et l'adoption de nouvelles solutions, souvent **au nom d'une application extensive du principe de précaution**. Or, l'innovation constitue un déterminant central de la compétitivité : son affaiblissement compromet la capacité des filières agricoles à relever les défis environnementaux et productifs contemporains, ainsi qu'à maintenir leur performance face à une concurrence mondiale accrue.



La France apparaît particulièrement exposée, notamment du fait d'une sur-transposition récurrente des normes européennes dans le droit national, qui ajoute des contraintes supplémentaires à celles déjà imposées au niveau communautaire. Elle confère ainsi un avantage compétitif pour les agro-industriels étrangers y compris européens.

Cette trajectoire réglementaire soulève d'autant plus de questions qu'elle ne permet pas toujours d'atteindre les objectifs environnementaux affichés. La fermeture persistante à certaines innovations, telles que les organismes génétiquement modifiés, freine l'adoption de solutions susceptibles de maintenir une production agricole dans des zones contraintes, notamment celles exposées à la sécheresse ou caractérisées par des sols pauvres. Par ailleurs, la critique de l'intensification agricole néglige le fait que celle-ci peut améliorer les rendements tout en limitant l'extension des surfaces cultivées, réduisant ainsi la pression foncière et favorisant la valorisation des coproduits dans une logique d'économie circulaire. Enfin, la remise en cause des biocarburants — pourtant parmi les rares solutions renouvelables et décarbonées permettant de réduire les émissions liées aux carburants liquides — illustre la difficulté à préserver des approches pragmatiques lorsque le débat public est dominé par des slogans. Des formules telles que, "fermes-usines" ou "méga-bassines" participent à une simplification excessive de débats complexes tout en disqualifiant des filières entières.

Ces attaques réputationnelles, en l'absence de bénéfices avérés, peuvent même se révéler préjudiciables pour l'environnement, en plus de détourner l'attention des priorités réelles. En revanche, ses effets économiques sur les filières agricoles françaises sont, eux, bien réels et mesurables. **L'affaiblissement progressif des capacités productives se traduit par une perte structurelle de la compétitivité agricole française** qui se vérifie aujourd'hui à travers plusieurs indicateurs convergents.

Selon FranceAgriMer, **l'excédent des filières agricoles et agroalimentaires s'est replié de 1,4 milliard d'euros pour atteindre 3,9 milliards d'euros en 2024, son niveau le plus bas depuis vingt ans**, tandis que la perspective d'un déficit sur l'ensemble de l'année 2025 est désormais évoquée comme une situation inédite depuis 1978. Si la France demeure le premier producteur agricole de l'Union européenne en valeur absolue (88,5 milliards d'euros), elle est en revanche la dernière en matière de valeur ajoutée, celle-ci ne représentant que 23 % de sa production agricole. Ce contraste révèle un décrochage qui ne peut être qualifié de conjoncturel : il traduit une érosion durable de l'efficacité économique du modèle agricole français.

Sans inflexion structurelle — fondée sur l'innovation, les gains de productivité et un changement du cadre réglementaire — le risque est celui d'un déclassement durable, y compris au sein du marché unique.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais provient en grande partie de décisions prises sous **la pression politico-médiatique de certaines ONG très influentes, recevant chaque année des millions d'euros de dons dont l'origine est inconnue.**

Au vu de ces éléments, il est tout à fait légitime de se poser la question : à qui profite le cadre normatif agricole actuel ? Certainement pas à l'environnement, ni à l'agriculture elle-même.

Cette question devient d'autant plus pertinente lorsqu'on constate que certaines technologies cruciales pour l'environnement sont rejetées, tandis que des enjeux fondamentaux, tels que la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ne font jamais l'objet de campagnes ciblées.

Une autre question majeure se pose : pourquoi les campagnes des ONG ne se concentrent-elles pas sur des objectifs mesurables et efficaces, indépendamment des technologies utilisées ? Plutôt que de rejeter certains modes de production ou technologies, il serait plus pertinent de se concentrer sur les résultats concrets qu'elles peuvent générer en fonction de leur mode d'application, comme l'utilisation des OGM pour réduire l'empreinte carbone. **Il manque une véritable approche agnostique des technologies, axée uniquement sur l'efficacité des solutions pour l'environnement.**

Enfin, **l'instrumentalisation des enjeux environnementaux** ne pose pas seulement un problème éthique : elle compromet également l'efficacité des politiques publiques. Lorsque des acteurs aux financements peu transparents influencent le cadre normatif, un décalage entre objectifs affichés et résultats réels apparaît. Les politiques mises en œuvre produisent des effets limités, affaiblissent la compétitivité et ne répondent pas aux défis environnementaux.

Restaurer des exigences élevées de transparence constitue ainsi une condition indispensable pour **garantir que la transition écologique repose sur des solutions réellement efficaces et orientées vers l'intérêt général.**



## Cas d'école

« Une étude scientifique basée sur les résultats de la campagne glyphosate montre une contamination généralisée des Français par cet herbicide »

Association Campagne Glyphosate

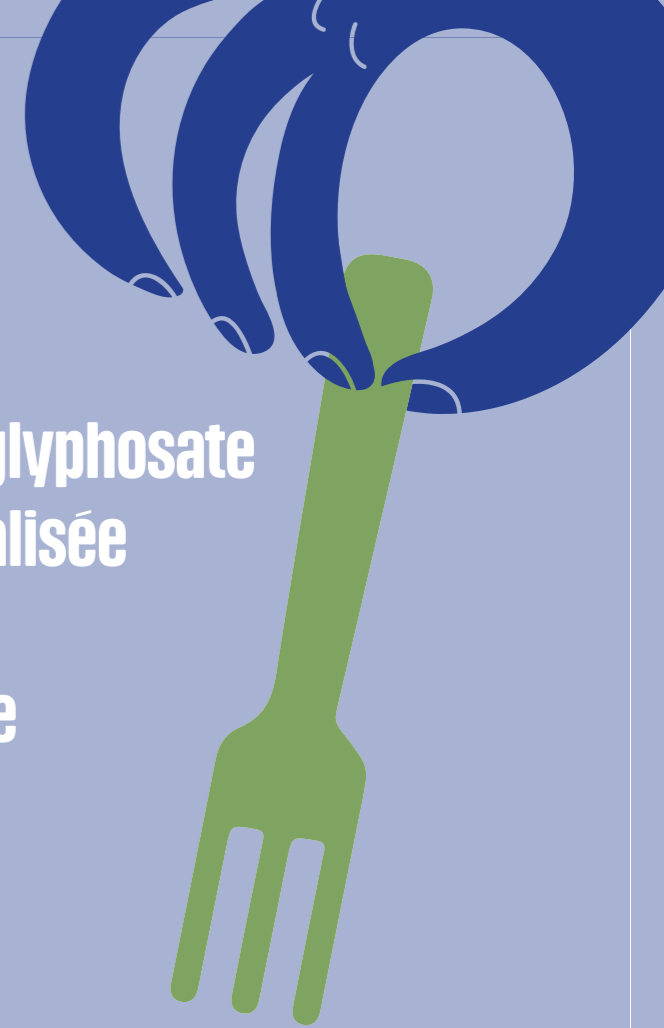
Depuis plusieurs années, l'association Campagne Glyphosate affirme démontrer une contamination généralisée de la population au glyphosate à partir d'analyses d'urines qu'elle a elle-même commandées auprès du laboratoire allemand BioCheck, concluant à 100 % de résultats positifs. Ces analyses, produites à l'initiative d'un acteur directement engagé dans la dénonciation du glyphosate, ont été largement relayées par la presse, des responsables politiques et de nombreux formateurs d'opinion comme des faits établis.

Or, ces résultats ont été reçus et diffusés comme une vérité scientifique, sans que ne soit systématiquement interrogée la conformité des analyses aux protocoles scientifiques de référence, ni le choix des méthodes, des seuils de détection ou des procédures de validation. Le fait que ces études aient été commandées par une partie prenante, directement intéressée par leurs conclusions, n'a que très rarement suscité de questionnement critique.

Selon le toxicologue Joël Guillemain, les conclusions avancées reposent pourtant sur une méthodologie scientifiquement contestable. Les analyses ont été réalisées exclusivement par la méthode ELISA, connue pour générer des faux positifs dans les matrices biologiques et qui n'est pas la méthode de référence, contrairement aux techniques chromatographiques (LC/MS-MS). Des analyses comparatives menées ultérieurement ont montré que la méthode ELISA détecte systématiquement du glyphosate, tandis que les méthodes de référence ne détectent rien ou seulement des traces inférieures aux seuils de quantification

Ces éléments critiques n'ont été relayés que tardivement et de manière marginale, alors même que l'alerte initiale avait déjà installé durablement l'idée d'une présence généralisée et persistante de résidus de glyphosate dans le corps humain. Malgré les révélations sur les failles méthodologiques, cet imaginaire collectif demeure largement ancré dans l'opinion publique.

Ce cas constitue une démonstration éclairante de l'asymétrie de crédibilité dont bénéficient certaines ONG. Parce qu'elles sont perçues comme moralement désintéressées, leurs productions sont rarement soumises au même niveau d'exigence critique que celles d'acteurs industriels ou institutionnels, alors même qu'elles émanent de parties directement intéressées. Cette situation favorise une instrumentalisation conjointe de la science, de la peur et de l'émotion. Malgré les corrections méthodologiques ultérieures et les critiques scientifiques étayées, l'idée d'une contamination durable de l'organisme par le glyphosate demeure largement ancrée dans l'opinion publique. Ce décalage illustre un mécanisme central du contrôle du récit : l'émotion initiale, une fois installée, continue de structurer durablement les perceptions collectives, bien au-delà des faits scientifiques, transformant une alerte méthodologiquement fragile en croyance persistante.



# 02

## LE HARCÈLEMENT JUDICIAIRE COMME ARME DE DÉSTABILISATION



Par Timothée Dufour

**69%**  
des mobilisations visent un abandon total

Le recours juridique est le mode d'action le plus important pour **77%** des militants

**La radicalité assumée dans les mobilisations et les recours contre les projets de développements économiques dont agricoles – données extraites de Terres de Luttes<sup>[53]</sup>**

L'agriculture s'inscrit aujourd'hui dans un cadre juridique particulièrement hostile. Depuis l'intégration de la Charte de l'environnement dans le bloc de constitutionnalité en 2005, les principes environnementaux – droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, principe de précaution, principe de prévention ou encore principe de non-régression – occupent une place centrale dans le raisonnement juridique.

Les travaux de **Carole Hernandez Zakine** montrent qu'une **rupture s'est produite au sein de la hiérarchie des normes, bouleversée par cette constitutionnalisation**. En effet, cette évolution a contribué à faire du droit de l'environnement un principe structurant du contrôle juridictionnel, sans que d'autres objectifs d'intérêt général comparables (tels que la souveraineté alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement ou la capacité productive de l'agriculture) ne soient explicitement placés au même niveau dans la hiérarchie des normes.

Ainsi, cette constitutionnalisation a progressivement conduit à une extension continue des contraintes pesant sur les activités productives, notamment agricoles. Dans la pratique, ces principes structurent désormais une grande partie du raisonnement administratif et juridictionnel, orientant la rédaction des normes, l'instruction des projets et l'appréciation des décisions publiques.

Cette évolution s'accompagne d'un phénomène plus large que certains auteurs décrivent comme une capture de la norme : le droit devient un espace stratégique dans lequel des acteurs très organisés cherchent à orienter les règles applicables à l'activité agricole. **La multiplication des normes environnementales, leur interprétation extensive et leur mobilisation dans le débat public contribuent ainsi à produire un cadre juridique de plus en plus contraignant pour les exploitants.**

Les exemples frappants se succèdent. Alors que la demande de volaille augmente fortement et qu'un poulet sur deux consommé en France est importé, la justice interdisait en 2025 la création d'un poulailler au motif du changement climatique<sup>[54]</sup>

Au fil du temps, ce mouvement a pour conséquence de détacher progressivement la production agricole du centre de gravité du raisonnement juridique, qui tend à privilégier des considérations environnementales de plus en plus structurantes. Il en résulte un **environnement normatif où les contraintes se multiplient**, où les marges d'adaptation se réduisent et où l'activité agricole se trouve exposée à une pression réglementaire et contentieuse croissante.

**Ce déséquilibre a ouvert la voie à un harcèlement judiciaire croissant**, notamment par les organisations militantes mais également tout collectif constitué ad hoc. L'extension continue

du droit de l'environnement, la multiplication des normes et l'ouverture de nouveaux leviers contentieux ont ainsi créé un terrain particulièrement propice à bloquer, retarder ou fragiliser des projets et les investissements. Le contentieux s'observe à toutes les étapes du développement économique d'un site, d'une activité et notamment d'un projet agricole. La conception et l'autorisation d'un projet sont des fenêtres particulièrement choisies, aussi bien la construction avec le permis, que la simple modernisation d'un élevage dont beaucoup sont de fait ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). C'est cette difficulté d'installation qui fait d'ailleurs fuir nombre d'entrepreneurs et de repreneurs.

Et lorsque l'exploitant pense avoir franchi cette première étape, le contentieux ne s'arrête pas là. Il se déplace au stade de l'exploitation. Apparaissent alors des actions liées aux intrusions dans les élevages, à des accusations de pollution – alors même que le risque zéro n'existe pas dans une activité agricole – ou à des écoulements accidentels d'effluents. Ces situations donnent lieu à des demandes indemnitaires très élevées, fondées sur un prétendu préjudice écologique, qui peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros. À cela s'ajoute une conflictualité liée à une minorité de riverains qui ne supporte plus certaines nuisances pourtant intrinsèques à la vie rurale.

Mais cette dimension locale ne doit pas masquer l'essentiel : les attaques les plus structurées et les plus systématiques émanent d'ONG et d'associations très organisées, disposant de moyens juridiques importants, souvent implantées dans les grandes métropoles. Sur ces différents volets – rééquilibrage constitutionnel, distorsions de concurrence, paralysie institutionnelle et guerre judiciaire – le rôle des ONG est désormais central. Certaines d'entre elles ont parfaitement compris que le levier juridique est un instrument d'influence extrêmement puissant.

Il suffit de rappeler les propos récents du directeur général de France Nature Environnement, qui expliquait disposer de 76 juristes se présentant comme les « gardiens de l'État de droit ». La question n'est donc plus seulement celle de l'existence d'une menace, mais bien celle de la capacité de réponse face à une organisation juridique aussi structurée. Il serait cependant illusoire de penser que ce combat peut être gagné uniquement sur le terrain judiciaire. Même avec un arsenal juridique renforcé, l'échec est probable si cette stratégie n'est pas accompagnée d'un travail de fond sur le plan culturel et sociétal.

Car le rapport de force ne se joue pas seulement dans les tribunaux. Il se joue dans les **familles, dans les écoles, dans la société civile, et jusque dans la formation des magistrats**. Aujourd'hui, une nouvelle génération grandit dans un contexte marqué par la montée en puissance des idées animalistes. À l'École nationale de la magistrature, les futurs juges sont formés aux problématiques environnementales, sans que la profession agricole n'ait réellement la possibilité d'apporter une contre-expertise. Or ce sont ces magistrats qui, demain, auront à statuer sur les projets agricoles et à apprécier la légalité de décisions structurantes pour la production. Si l'on ne combine pas une stratégie juridique avec une stratégie culturelle et pédagogique, le risque est clair : dans trente ou quarante ans, l'ensemble des acteurs socio-économiques – administrations, magistrature, éducation, société civile – seront alignés avec des visions hostiles à la production agricole. À ce stade, le combat serait effectivement perdu.

À cela s'ajoute l'épineux sujet des **distorsions de concurrence issues de décisions très politiques**. Comment expliquer qu'en France, les autorités nationales aient fait le choix d'aller **au-**

**delà** de ce qui est décidé au niveau communautaire, ce qui est plus communément désigné par le terme de "surtransposition"? Dans le **volet phytosanitaire**, la situation est particulièrement marquante : la France interdit l'usage de certains produits de protection des cultures, au-delà des exigences européennes. Le résultat est que sur un même segment, les producteurs français sont pénalisés par rapport à leurs voisins (italiens et espagnols par exemple) qui maintiennent certains usages pour gagner en productivité et ce, sans aucun risque sanitaire supplémentaire puisque les produits en question sont autorisés et contrôlés par les autorités compétentes. Il suffit ainsi de citer le cas le plus récent de l'acétamipride, dont l'utilisation autorisée dans toute l'Union européenne et validée par les agences sanitaires, a été interdite en France. La proposition de loi dite "Duplomb", votée par les parlementaires et ré-autorisant en France ce produit utilisé dans certaines cultures très particulières, a rencontré une cabale médiatique et motivé une pétition nationale d'opposition, déconnectée du monde agricole et qui a profondément modifié les justes termes du débat (accusation d'empoisonnement, attaques personnelles contre le sénateur à l'origine de la loi, etc.). On retrouve ici trois des principaux maux qui pèsent le développement des activités agricoles : harcèlement médiatique, utilisation des outils de recours ou politique disponibles créant une distorsion de concurrence et ce, sans fondement scientifique.

Sur le plan **institutionnel enfin**, existe une forme de **paralysie entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition écologique**, qui se traduit par des décisions lentes et des applications tardives de certains textes et décrets : lorsque l'équilibre de départ n'est pas clarifié, il devient très difficile d'aligner les administrations centrales et de produire, dans les temps, des décisions compatibles avec l'urgence agricole.



<sup>[53]</sup> "Les David s'organisent contre Goliath, État des lieux des mobilisations locales contre les projets inutiles, imposés et polluants en France", Terres de Luttes.  
<sup>[54]</sup> "La justice interdit la création d'un poulailler au motif du changement climatique" Agriculture et Environnement, 11 décembre 2025.

# PROPOSITIONS

## Liberté alimentaire, souveraineté et capacités productives : un enjeu stratégique pour la France.

La liberté alimentaire constitue un pilier culturel, social et démocratique de la société française. Elle repose sur la diversité des pratiques alimentaires, le libre choix des consommateurs et la capacité du pays à produire et transformer une alimentation adaptée à l'ensemble des usages des revenus et des territoires. Or cet équilibre est aujourd'hui fragilisé par une **convergence de tensions structurelles**.

D'un côté, la mondialisation **des systèmes alimentaires, la standardisation** industrielle et la pression sur le pouvoir d'achat réduisent progressivement l'accès réel à la diversité alimentaire, en particulier pour les ménages les plus modestes. De l'autre, la montée d'une **pression normative et morale** - portée à la fois par l'État, les outils privés de notation et des discours militants - tend à substituer la prescription aux choix, contribuant à une uniformisation de l'offre et des comportements alimentaires.

De facto, la fragilisation la plus critique concerne la **liberté de produire**. L'agriculture et l'agroalimentaire français connaissent un **affaiblissement structurel** : recul des capacités productives, déséquilibres croissants entre production nationale et consommation, montée des importations, perte de valeur ajoutée, retard à l'investissement - y compris sur les enjeux de transformation - et dépendance accrue vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement étrangères. Cette dynamique menace directement la souveraineté alimentaire et la capacité du pays à garantir dans la durée la liberté de choix des consommateurs.

La France dispose pourtant d'atouts majeurs : une diversité géographique et agricole unique, un savoir-faire reconnu, une capacité à produire sur l'ensemble des segments de marché de l'entrée de gamme à l'excellence, du repas quotidien à la plus fine gastronomie et un tissu agroalimentaire capable de créer de la valeur sur les territoires. Ces atouts sont cependant entravés par une accumulation de **contraintes normatives et réglementaires**, une difficulté à adapter l'ensemble de nos filières et industries agroalimentaires à une demande de masse au service du cœur de repas et une fragilisation de l'outil de transformation industrielle.

Cette situation est aggravée par des **campagnes d'influence militantes structurées**, particulièrement actives au niveau européen qui pèsent sur la fabrication de la norme et de la loi, le débat public et les décisions politiques. Bénéficiant d'un fort capital de crédibilité, au-delà même de leur représentativité, certaines organisations contribuent à une **capture du cadre réglementaire** souvent au détriment de l'analyse scientifique, économique et des réalités opérationnelles de production. **L'opacité de leur financement, parfois d'origine extra-européenne**, pose un enjeu démocratique majeur. A cela s'ajoute un **recours croissant au contentieux** comme outil de blocage des projets agricoles et agroalimentaires décourageant l'investissement, le renouvellement des générations et in fine le maintien du potentiel de production.

Face à ces risques, l'enjeu est clair : sans capacité productive souveraine il n'y a ni diversité alimentaire durable, ni liberté de choix réels pour les consommateurs. La note appelle à un sursaut stratégique fondé sur cinq orientations clés. La liberté alimentaire ne se décrète pas. Elle se construit et se protège en garantissant à la France les moyens de produire, de transformer et de choisir son alimentation dans un monde marqué par des tensions économiques, géopolitiques et idéologiques croissantes.

01

Rééquilibrer le cadre constitutionnel et normatif, en reconnaissant explicitement l'agriculture, la pêche et l'alimentation comme des activités d'intérêt général majeur

02

Garantir la transparence des influences notamment sur le régime des financements des ONG actives dans le débat normatif et restaurer la symétrie démocratique entre acteurs

03

Protéger les intérêts fondamentaux de la Nation lorsqu'ils sont menacés par des entraves à la production agricole et alimentaire

04

Renforcer la protection juridique du patrimoine agricole et agroalimentaire, matériel et immatériel

05

Sécuriser le développement économique en encadrant les recours abusifs et le harcèlement judiciaire et administratif





LES  
Z'HOMNIVORES

Pour la liberté alimentaire



[contact@leszhomnivores.fr](mailto:contact@leszhomnivores.fr)